

**MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DU TOURISME**

.....
SECRETARIAT GENERAL

.....
**DIRECTION GENERALE DE LA
FORMATION
ET DE LA RECHERCHE**

BURKINA FASO
Unité-Progrès - justice

*Stratégie de valorisation
des arts et de la culture
dans le système éducatif burkinabè*

juillet 2013

Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS	3
DEFINITION DE CONCEPTS.....	5
INTRODUCTION.....	9
1. CONTEXTE	13
2. ANALYSE DIAGNOSTIQUE	18
a. <i>Etat des lieux de l'éducation artistique et culturelle</i>	18
b. <i>Forces et opportunités</i>	21
c. <i>Faiblesses et menaces</i>	22
3. ELEMENTS DE LA STRATEGIE	24
a. <i>Vision</i>	24
b. <i>Principes directeurs</i>	25
c. <i>Missions</i>	25
d. <i>Objectifs</i>	26
e. <i>Mise en œuvre</i>	31
f. <i>Cadre logique</i>	38
4. PLAN D'ACTION	51
a. <i>Programmation physique</i>	52
b. <i>Programmation financière</i>	77

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

APE : Association des Parents d'Elèves

AC : Artistique et Culturel

ASSEDIF : Association des Editeurs du Faso

ATB : Atelier Théâtre Burkinabé

AVCA : Association Voltaïque pour la Culture Africaine

CALAHV : Cercle des Activités Littéraires et Artistiques de la Haute-Volta

CENALAC : Centre National de Lecture et d'Animation Culturelle

CITO : Carrefour international du Théâtre Burkinabé

CMS : Collège Multilingue Spécifique

COGES : Comité de gestion

DEACE : Direction de l'Education Artistique Culturelle et Environnementale

DESS: Direction des Enseignements Spécifiques

DGRIEF : Direction Générale de la Recherche, des Innovations Educatives et de la Formation

DOP : Discours d'Orientation Politique

DSCLEB : Direction des Sports de la Culture et des Loisirs de l'Enseignement de Base

EAC : Education Artistique et Culturelle

EDIT : Ecole de Danse Internationale Irène TASSEMBEDO

FESPACO : Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou

INAFAC : Institut National de la Formation Artistique et Culturelle

INAFEC : Institut National de Formation et d'Education Cinématographique

ISIS : Institut de l'Image et du Son

IST-SIDA : Infection Sexuellement Transmissible/Sida

MCT : Ministère de la Culture et du Tourisme

MENA : Ministère de l'Education Nationale

MESS : Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur

OSE : Organisation de la Société Civile

PDDEB : Plan Décennal pour le Développement de l'Education de Base

PNC : Politique Nationale de la Culture

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

SCADD : Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable

SILo : Salon International du Livre de Ouagadougou

SNC : Semaine Nationale de la Culture

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

DEFINITION DE CONCEPTS

Notion de l'Art

D'après le Larousse 2011, l'art vient du latin « artis » et signifie habileté, métier et connaissance technique. C'est un ensemble de procédés, de méthodes ou de règles employés dans l'exercice d'un métier. C'est une activité humaine mais aussi le produit de cette activité. Elle consiste à agencer entre eux divers éléments en s'adressant délibérément aux sens, aux émotions et à l'intellect. C'est aussi une manière de faire quelque chose selon des normes, selon des règles, un moyen d'obtenir des résultats par l'effet de ses aptitudes (adresse, habileté), une démarche qui conduit à la création d'œuvres humaines singulières, une expression d'un idéal esthétique. Il constitue également l'ensemble des œuvres artistiques exécutées à une même époque et ayant entre elles des caractères communs. On parlera par exemple de l'art burkinabè, de l'art africain. Au-delà de cette conception générale, la réflexion sur l'art reste une préoccupation constante de certains auteurs. Parmi ceux-ci figurent Herbert READ qui définit l'art comme une tentative de créer des formes plaisantes. CROCE quant à lui estime que l'art est une intuition montante c'est en cela qu'il est un mélange d'émotion et d'impression où l'intelligence l'emporte sur l'intuition sensible.

Culture

Selon l'UNESCO, « la culture, dans son sens large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ».

Industrie culturelle

Le terme « **industrie culturelle** », employé pour la première fois par Adorno et Horkheimer en 1947 qui invitent à distinguer « d'une part art populaire, la création de masse qui résulte d'une société composée d'individus qui créent et partagent l'art. C'est en quelque sorte l'activité humaine artistique originelle et culture et culture de masse ou industrie culturelle qui crée des produits à consommer en masse ». Ce terme est omniprésent dans tous les continents et fait d'ailleurs l'objet de colloques et séminaires à travers le monde entier. Selon Wikipédia, le concept « **industrie culturelle** » désigne l'ensemble des entreprises produisant selon des méthodes industrielles des biens dont l'essentiel tient dans leur contenu symbolique : livre, cinéma, télévision, jeux vidéo. Cette définition exclue les établissements dont l'activité principale est la reproduction de produits culturels sous forme de document imprimés ; la production de spectacle sur scène exécuté par des acteurs, des chanteurs, des danseurs et d'autres artistes sur scène. Pour l'UNESCO, ce sont des secteurs qui conjuguent création, promotion et commercialisation de biens et services culturels dont la particularité réside dans l'intangibilité de leur contenu à caractère culturel. Les industries culturelles sont caractérisées par :

- la part importante de la création ;
- la reproductibilité de l'œuvre originale ;
- la promotion et la diffusion ;
- le salariat des créateurs

Cette définition est plus large et pourrait concerter tous les domaines de création et de commercialisation des produits culturels (musique, cinéma, livre théâtre, danse...).

De ce qui précède, on retiendra plusieurs sortes d'industries culturelles qui ont des rôles bien définis par rapport au produit : certaines conçoivent, produisent

reproduisent, distribuent ou diffusent et d'autres, celles d'un prototype, conçoivent, produisent et diffusent.

Arts plastiques

Les définitions de ce concept varient largement selon les époques, les lieux et la finalité donnée à l'œuvre d'art. Cependant, aucune d'entre elles n'est universellement acceptée par les historiens d'arts, les philosophes, et les critiques d'art. Dans le monde occidental, l'expression « art » désignait un ensemble de spécialités artistiques consacrées à la beauté ou à l'expressivité des lignes, des formes des couleurs, qui visent à donner des corps, des objets une représentation et une expression esthétique. L'apparition en 1553 de l'adjectif plastique dans l'expression « art plastique » (au singulier) désignera surtout le modelage. L'art plastique devient donc ainsi un mode d'expression dans lequel l'œuvre associe action, temps et espace à travers des spécialités artistiques telle que la sculpture, la céramique, la peinture et l'architecture. Quel que soit son mode d'emploi, le concept « art plastique » désignera étymologiquement les arts où les matériaux utilisés se caractérisent par leur malléabilité et leur possibilité de déformation.

Spectacle vivant ou art du spectacle

Historiquement, le concept de spectacle vivant a émergé au début des années 1990 à l'initiative des milieux artistiques et culturels. L'objectif était de réunir sous cette appellation un ensemble de pratique et de comportements professionnels, économiques, artistiques, sociologiques. Le spectacle vivant se caractérise par la coprésence d'actants (ceux qui donnent à voir et à entendre) et d'un public (ceux qui ont accepté de voir et d'entendre). Il éveille un sentiment chez le spectateur : tragédie, mélancolie, joie, anxiété...

En cela, le spectacle vivant désigne de nombreux modes d'expression artistique : le théâtre, la danse, les arts du cirque, les arts de la rue, les arts de la marionnette, l'opéra et la musique live.

Education

Selon la loi d'orientation de l'éducation, « l'éducation est l'ensemble des activités visant à développer chez l'être humain l'ensemble de ses potentialités physiques, intellectuelles, morales, spirituelles, psychologiques et sociales en vue d'assurer sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et sa participation au développement économique, social et culturel. »

Education formelle

L'éducation formelle est l'ensemble des activités éducatives se déroulant dans un cadre scolaire, universitaire ou de formation professionnelle.

Education informelle

L'éducation informelle est toute forme d'éducation non structurée concourant à la formation de l'individu et à son insertion sociale.

Education non formelle

L'éducation non formelle représente toutes les activités d'éducation et de formation structurées et organisées dans un cadre non scolaire, universitaire ou de formation professionnelle. Elle comprend notamment l'alphabétisation, la formation et le développement de l'environnement lettré.

Enseignement

L'enseignement est l'ensemble des cours prescrits dans un curriculum constituant un ordre d'études.

INTRODUCTION

Depuis l'accession du Burkina Faso à l'indépendance, le 05 août 1960, le secteur de l'éducation a été inscrit comme un levier de développement. On a entrepris de créer des structures rendre l'école accessible au plus grand nombre. Des projets d'envergure ont été déployés dans le but d'améliorer les enseignements, de renforcer les infrastructures et de décentraliser les opérations. L'accent a été mis sur la formation de base dans l'espoir de susciter une motivation chez les jeunes. L'école est le pilier des valeurs identitaires et la porte ouverte sur la culture. Mais pour des problèmes d'infrastructures et de ressources humaines, ce secteur met du temps à réellement prendre son envol.

En effet, selon les statistiques de 2011¹, le taux moyen de scolarisation était de 77,6% inégalement reparti entre, d'une part, les filles (54,6%) et les garçons (65,7%).

Cette faiblesse, presque structurelle, et les différents déséquilibres constatés sont au nombre des indices qui font que le Burkina Faso se situe parmi les pays en voie de développement. A la faiblesse du taux de scolarisation s'ajoute une inadéquation des curricula de formation. En effet, des diplômés universitaires se retrouvent encore au chômage. Cependant, le Burkina Faso à l'instar des autres pays du monde s'est engagé à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dont l'échéance se situe en 2015.

Pour ce faire, le pays a défini un certain nombre de secteurs prioritaires de développement dont l'éducation, avec la ferme volonté de réaliser l'éducation pour tous (EPT).

¹ Source groupe Banque Mondiale

D'autre part, de grandes étapes comme le séminaire de Matourkou de mai 1985, le forum national sur la culture de mai 1997 ont conduit à l'adoption de la politique culturelle du Burkina Faso en 2008.

Pendant toutes ces concertations, voire bien avant, la problématique du développement des industries culturelles a été posée et des voies pour y parvenir ont été explorées. La structuration des filières, en particulier du livre, de la musique et de l'image est un objectif de la politique qui passe par le soutien à des entreprises viables. Le développement de ces filières repose, en premier lieu, sur une capacité réelle de formation spécialisée pour la création d'œuvres en mesure d'intéresser le public.

Soulignons que le Burkina Faso a adopté, en mars 2009, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), qui est le cadre de référence pour la croissance économique et le développement durable du pays. L'un des principaux axes consacrés au développement des piliers de la croissance est « le développement de l'artisanat des industries culturelles et touristiques ».

Sachant qu'on ne peut envisager la réalisation des politiques culturelles, notamment en ce qui regarde le développement des industries culturelles, sans une formation des acteurs à la base, le Ministère de la culture et du tourisme a adressé une demande d'assistance technique à l'UNESCO en vue d'élaborer une stratégie d'introduction des modules culturels et artistiques dans l'enseignement au profit des élèves, acteurs culturels et consommateurs de la culture de demain.

L'UNESCO a répondu favorablement et deux experts relevant du programme de renforcement de la gouvernance de la culture dans les pays en développement, soutenu par l'Union européenne, ont été mis à la disposition du Burkina Faso. Ces experts ont travaillé avec une équipe nationale provenant de sphères culturelle et artistique différentes disposant tous de plusieurs années

d'expérience en matière de formation en culture et en arts. Pour la réalisation de ce projet, le Ministère de la Culture et du Tourisme a travaillé conjointement avec le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et le Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur. Le suivi et la coordination administrative sont assurés par la Direction générale de la formation et de la recherche du Ministère de la Culture et du Tourisme. Le processus entrepris a mené à l'élaboration d'un projet de stratégie

L'objectif de la *Stratégie de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif burkinabè* est de créer les conditions favorables pour la transmission des savoirs, savoir-faire et savoir-être à travers la mise en œuvre de programmes d'éveil, d'éducation et d'enseignement formels des arts et de la culture au Burkina Faso. Au regard de cet objectif, des résultats probants et vérifiables devront être atteints :

Faire de l'école un lieu de prise de conscience de la culture comme pilier fondamental du développement durable de la société Burkinabè ;

Développer à la base une prise en charge des valeurs identitaires Burkinabè pour qu'elles servent de référence à une jeunesse soumise aux pressions de l'uniformisation culturelle.

La stratégie se structure en trois grands axes :

Le premier concerne **le repositionnement de la culture dans le système éducatif pour un développement holistique des apprenants**. Il vise à créer les conditions de la prise en compte des valeurs qui fondent l'identité culturelle et l'unité du pays, à faire découvrir aux élèves et étudiants les expressions artistiques et culturelles, traditionnelles et modernes de leur société qui ont favorisé chez eux une meilleure connaissance et une prise de conscience des richesses de leur culture. Il définit aussi les programmes de l'éducation artistique et culturelle avec les acteurs de l'éducation et de la culture.

Le deuxième axe porte sur **la gouvernance de l'éducation artistique et culturelle**. Il vise la mise en œuvre des dispositions de la *Loi d'orientation de l'éducation* et des mesures de la *Politique nationale de la culture* relatives à l'éducation artistique et culturelle, ainsi que la création des instances et organes de coordination, d'exécution et de contrôle de la Stratégie. Cet axe vise également l'harmonisation des programmes des institutions publiques et privées de formation en éducation artistique et culturelle dans le but d'établir des objectifs communs et une complémentarité d'action ; il ambitionne, par ailleurs, de définir les cadres de partenariat pour la mise en œuvre de la Stratégie.

Le troisième axe traite du **renforcement des capacités des intervenants**. Il y est question de former les enseignants dans les disciplines artistiques et culturelles et de constituer une masse critique de formateurs et de professionnels spécialisés dans l'enseignement artistique et culturel.

Cette Stratégie sera accompagnée d'un plan d'actions qui précisera les modalités de sa mise en œuvre.

1. CONTEXTE

Le système éducatif burkinabè s'articule autour des ordres d'enseignements suivants : le Préscolaire, le Primaire, le Post-primaire, le Secondaire et le Supérieur. Depuis quelques années, le Gouvernement déploie d'énormes efforts pour faciliter l'accès à l'école à tous les Burkinabè sans exception.

Au primaire, la mise en œuvre de projets tels le Plan Décennal de Développement de l'Enseignement de Base (PDDEB)² a sensiblement augmenté l'offre éducative. D'un coût global de 235 milliards de francs CFA, le PDDEB, officiellement lancé le 14 septembre 2002, a servi de cadre de référence à l'intervention de tous les acteurs du système éducatif de base pour la période de 2000 à 2009. Ce plan a permis d'accroître l'offre d'éducation au primaire par l'augmentation des salles de classes et du personnel enseignant et de réduire les disparités entre genres, régions géographiques et situations socio-économiques des élèves ; il a aussi permis d'améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'éducation, de promouvoir l'alphabétisation et de développer les capacités de pilotage, de gestion et d'évaluation des structures centrales et déconcentrées chargées du secteur ainsi que les capacités de coordination des interventions extérieures.

Au secondaire, le Projet Education Post-Primaire phase I et II a contribué à doter chaque département d'un collège d'enseignement secondaire. Le souci de donner une formation holistique aux apprenants a conduit l'Etat à prendre une disposition dans la Loi d'orientation de l'éducation (confère art 13 de la loi de 1996) en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

La mise en œuvre de cette disposition a donné naissance à des structures de gestion comme la direction des sports, de la culture et des loisirs de

² Source INSD

l'enseignement de base (DSCLEB) au ministère de l'éducation nationale ou la direction de l'éducation artistique, culturelle et environnementale (DEACE) au ministère des enseignements secondaire et supérieur.

Cette volonté est certes louable, mais au regard de l'immensité de la tâche, elle s'avère insuffisante et limitée pour inverser la tendance déjà défavorable à l'art et à la culture qui ne peut jusqu'à présent compter que sur un apport modeste du secteur privé.

Les écoles bilingues du primaire, au nombre de 150, prennent particulièrement en compte les valeurs culturelles. Les 11395 écoles classiques³ consacrent moins de 20% du temps hebdomadaire à l'enseignement des arts et de la culture à travers la récitation, le chant, le dessin, etc.

L'art et la culture sont spécifiquement enseignés au secondaire, dans les trois (03) collèges multilingues spécifiques (CMS). Les établissements d'enseignement secondaire classiques, au nombre de mille cinq cent soixante quinze (1575), participent timidement à l'éducation artistique et culturelle à travers la facilitation des activités culturelles et sportives des élèves.

Au niveau supérieur, les universités et écoles de formation consacrent également très peu de temps à l'éducation artistique et culturelle.

Cependant, l'institut National de formation Artistique et Culturelle (INAFAC), une école de formation qui a vu le jour en 1985 tente d'assurer l'enseignement artistique pour le compte du secteur public. Dans ce contexte, l'apport du privé est aussi à considérer avec ses structures d'accueil (IMAGINE, ATB, CITO, CDC, Dernières Trompettes, Gambidi, EDIT). Par ailleurs, les langues nationales sont d'une grande importance en tant que véhicule des valeurs culturelles. C'est en considération de cette réalité que les autorités ont introduit l'enseignement des langues nationales à travers les écoles bilingues et les

³ Source INSD

Collèges Multilingues Spécifiques (CMS). Cette initiative a été promue au secondaire par la Direction des Enseignements Spécifiques (DESS), depuis 2000.

Pourtant le secteur de la culture, qui a traversé trois grandes périodes a engrangé des acquis qui font la renommée du Burkina Faso au plan culturel même si on peut noter par moments des passages à vide.

La première, qui va de 1960 à 1983, est caractérisée par une timide intervention des pouvoirs publics. La vie culturelle était alors animée par des associations dont les plus dynamiques furent l'Association Voltaïque pour la Culture Africaine (AVCA), créée en 1963, et le Cercle des Activités Littéraires et Artistiques de la Haute-Volta (CALAHV), créé en 1966. La vision de l'époque était de promouvoir la culture locale et de défendre le patrimoine culturel.

Restée l'ombre d'elle-même durant cette période, la culture a connu une instabilité institutionnelle, appendice des autres Ministères (Education, Jeunesse, Information, etc.), voire rattachée à la présidence du Faso.

La deuxième période, de 1983 à 1991, a représenté un tournant décisif pour le secteur de la culture. En effet, le Burkina Faso s'est engagé dans une nouvelle expérience politique : la révolution démocratique et populaire. Ce régime d'exception d'alors, premier à saisir l'importance de la culture, va s'en servir comme d'une arme de bataille, d'un moyen de sensibilisation et de mobilisation populaire.

C'est ce régime qui, le premier, a créé un ministère autonome de la culture et lui a assigné des orientations qui ont été tracées dans le Discours d'Orientation Politique (DOP) du 02 octobre 1983. Un des faits marquants de cette période a été la création de la Semaine Nationale de la Culture (SNC), dont la première édition s'est déroulée à Ouagadougou, en décembre 1983.

Toutefois, c'est le séminaire de Matourkou, tenu les 29 et 30 avril 1985, sur le thème « Voies et moyens pour la promotion d'une culture nationale » qui marquera le début des grandes actions en faveur de la culture. Il en est ressorti que : « La culture devrait être démocratique et populaire ».

La troisième période, de 1991 à nos jours, a été marquée par l'élaboration et l'adoption de la Constitution, en juin 1991. Cette période sonne la fin du régime d'exception au Burkina Faso. Certains acquis de la révolution sont renforcés. C'est le cas de la Semaine Nationale de la Culture avec une plus grande liberté de création. Par contre, d'autres mots d'ordres, comme le port des tenues traditionnelles et la consommation obligatoire des produits locaux, sont assouplis.

Le Ministère de la Culture s'agrandit avec le rattachement du secteur du tourisme, en 2002. C'est alors que l'on commence à réfléchir à une politique nationale de la culture et du tourisme. Les 18 et 19 octobre 2004, un séminaire va réunir les acteurs de la culture et du tourisme pour valider le projet de la politique culturelle et touristique, adoptée en Conseil des Ministres le 11 mai 2005. En 2008, cette politique sera revue pour devenir la Politique nationale de la culture (PNC) axée notamment sur le développement économique et social. La problématique du développement des industries culturelles a alors été posée et des voies pour y parvenir ont été explorées.

On peut affirmer que le Burkina Faso dispose aujourd'hui d'un socle solide pour l'émergence d'industries culturelles dans tous les domaines, pour l'affirmation des identités et la diversité des expressions culturelles, et pour la revitalisation du patrimoine culturel.

Fort de tous ces constats, il est apparu urgent aux décideurs politiques d'adopter une stratégie de valorisation de l'enseignement artistique et culturel dans le système éducatif burkinabè. C'est dans cette perspective que les ministères

chargés de l'Education et de la Culture conjuguent leurs efforts pour l'élaboration de la présente stratégie avec l'assistance technique d'experts de l'UNESCO.

2. ANALYSE DIAGNOSTIQUE

a. Etat des lieux de l'éducation artistique et culturelle

Le système éducatif burkinabè s'articule autour des ordres d'enseignements suivants : le Préscolaire, le Primaire, le Post-primaire, le Secondaire et le Supérieur.

Le souci de donner une formation holistique aux apprenants a conduit l'Etat à prendre une disposition dans la Loi d'orientation de l'éducation (confère art 13 de la loi de 1996) en faveur de l'éducation artistique et culturelle. La mise en œuvre de cette disposition a donné naissance à des structures de gestion comme la direction des sports, de la culture et des loisirs de l'enseignement de base (DSCLEB) au ministère de l'éducation nationale ou la direction de l'éducation artistique, culturelle, environnementale et en matière de population et de citoyenneté (DEACEMPC) au ministère des enseignements secondaire et supérieur.

Au préscolaire

Les programmes du préscolaire comportent des activités d'éveil telles que la récitation, le chant, le modelage, la découverte des formes et des couleurs.

Au primaire

L'art et la culture sont enseignés dans les écoles classiques du cours préparatoire (CP) et au cours moyen (CM) à travers :

des disciplines dites d'éveil, à dominante artistique ou esthétique (récitation, chant, dessin) ;

des disciplines d'accueil (éducation morale et civique, activités physiques et éducatives) ;

des travaux manuels et des activités dirigées (confection d'objets d'art en vannerie, poterie, sculpture).

Ces disciplines nonobstant leur pertinence occupent moins de 20% du volume horaire total consacré aux cours.

Dans les écoles bilingues, outre les disciplines ci-dessus citées, sont enseignés les langues nationales (moore, jula, fulfulde...), les arts vivants (danse du terroir

et théâtre) et les arts plastiques (tissage, modelage...). Dans les programmes de ces écoles, le volume consacré aux activités artistiques et culturelles est estimé à plus de 20%.

L'introduction de l'enseignement formel des arts et de la culture retenu à travers les thèmes émergents intervenue en 2007, a permis d'élaborer dans chaque sous-cycle (CP, CE et CM), des modules de formation des enseignants et des guides à l'usage des maîtres.

Aussi, dans les écoles nationales des enseignants du primaire (ENEP), et à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou (ENS-UK), l'art et la culture sont intégrés dans les programmes de formation des enseignants et des encadreurs pédagogiques.

De même, des journées culturelles sont organisées dans les Circonscriptions d'Education de Base (CEB) et les Directions provinciales de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (DPEBA).

Au secondaire

Au secondaire, l'art et la culture sont pris en compte à travers des disciplines d'accueil tels le français et l'éducation physique et sportive dans les établissements classiques. Les écoles confessionnelles, notamment les séminaires intègrent dans leurs programmes, des cours de musique sous forme de matière à part entière. Il en est de même pour certains établissements secondaires privés comme Universalis, l'Ecole internationale de l'Amitié...

Dans les collèges multilingues spécifiques, ils occupent une place importante dans l'emploi du temps. Dans la semaine, quatre (04) heures sont consacrées aux activités artistiques et culturelles.

En outre, l'organisation des journées culturelles est une réalité dans les établissements d'enseignement secondaire, à l'initiative de certains enseignants et chefs d'établissement, personnellement engagés dans la promotion des arts et de la culture. Par ailleurs, sur plus de 1500 établissements seulement huit (08) possèdent des ciné-clubs fonctionnels qui mènent des activités de sensibilisation et d'éducation à l'image.

Au supérieur

Dans les universités, l'émergence de l'éducation artistique et culturelle remonte à la décennie 2000.

Les principaux opérateurs de la formation dans les arts et la culture au Burkina Faso sont l'Etat et les associations culturelles privées qui œuvrent à dispenser des formations dans les filières des arts plastiques, des arts de la scène, de l'audiovisuel et du management culturel.

Les structures publiques qui développent une offre de formation culturelle sont essentiellement :

l'Université de Ouagadougou à travers la Filière AGAC(Art Gestion et Administration Culturelle) qui développe une formation de niveau licence dans les arts dramatiques et plastiques et une formation de niveau Master en administration et gestion culturelles ;

l'Institut Supérieur de l'Image et du Son Studio école (ISIS-Studio école) dont l'offre de formation porte sur la réalisation, l'image, le son, le montage et la production.

L'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) qui propose dans 3 filières (action culturelle, muséologie, et cinéma), une formation pour des cadres de l'administration culturelle.

La formation en administration et gestion culturelles ouverte en 2002-2003 à l'université de Ouagadougou a permis de mettre sur le marché une soixantaine d'étudiants de niveau maîtrise, tandis que celle de l'ENAM a permis au Ministère de la culture de disposer de plus de 300 professionnels de divers cycles .

Les structures de formation privées opérant dans l'art et la culture sont l'Espace Culturel Gambidi qui, à travers le Centre de formation et de recherche en arts vivants (CFRAV) développe une formation de niveau supérieur en arts dramatiques.

Autres offres de formation

A divers autres niveaux (formel et informel), des offres de formations artistiques de base existent :

En danse (EDIT, CDC, INAFAC, Centre SIRABA)

En théâtre (ATB, CARTEL, CITO, Centre SIRABA).

En musique (INAFAC, la dernière Trompète, + 2 écoles à Bobo)

En arts plastiques (INAFAC, CNAAP).

Les consultations au début du processus et les échanges sur la stratégie ont permis de dégager les forces et les faiblesses.

b. Forces et opportunités

Des forces et des opportunités pour la valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif burkinabè peuvent être décelées dans la législation et la réglementation, les ressources humaines, infrastructurelles et financières, l'opérationnalisation et l'impact sur l'opinion publique.

Sur le plan législatif et réglementaire, d'énormes efforts ont été déployés par l'Etat pour la promotion de la culture à travers des réflexions et études sur l'enseignement artistique et culturel au Burkina Faso, la création de structures de formation artistique et culturelle, l'adoption de la Loi d'orientation de l'éducation qui offre des leviers pour l'enseignement artistique et la Politique nationale de la culture qui stipule clairement que l'intégration des modules culturels et artistiques dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire demeure une nécessité.

Sur le plan des ressources, le gouvernement inscrit annuellement dans le budget de l'Etat, ainsi que dans celui des institutions communes sous régionales, une ligne budgétaire allouée au développement culturel et à l'enseignement

artistique. On peut également noter l'existence d'infrastructures réalisées sur l'ensemble du territoire national et la présence d'un parterre de professionnels expérimentés qui pourront contribuer à la formation artistique.

Sur le plan opérationnel, l'engouement des élèves pour les arts et la culture est un atout majeur sur lequel pourra se fonder la Stratégie pour accélérer l'apprentissage. L'Etat, du reste, a mis en place un système de formation des enseignants du primaire et du secondaire ouvert à l'éducation artistique et culturelle. Un emploi du temps incluant des tranches horaires pour l'enseignement des arts à l'école primaire a été également instauré. Par ailleurs, le fait que le Burkina Faso soit un pays de diversité culturelle avec sa soixantaine d'ethnies représente une opportunité d'enrichissement du répertoire des valeurs culturelles de référence.

A l'échelle internationale, le Burkina Faso jouit d'une réputation positive en matière culturelle. Cela est en partie dû aux importants investissements faits par l'Etat dans la formation. En effet, des structures étatiques chargées de l'enseignement des arts plastiques, des arts vivants, du cinéma et de l'audiovisuel ainsi que des établissements spécialisés dans la formation aux métiers artistiques ont été créées pourvoyant du même coup les divers domaines artistiques et culturels en ressources humaines compétentes.

Tous ces atouts, qui constituent une base pour l'introduction des modules culturels dans l'enseignement, restent cependant confrontés à un certain nombre de difficultés d'ordre politique, économique et surtout social.

c. Faiblesses et menaces

Une des faiblesses fondamentales du système éducatif burkinabè réside dans sa complexité structurelle qui ne permet pas de former l'être manière holistique. Le statut juridique de l'artiste a du mal à être adopté malgré les nombreuses rencontres organisées autour de ce texte. Certaines personnes ont du mal à

cerner l'importance de la culture dans l'épanouissement de l'enfant faisant du même coup que les formations diplomantes restent encore reléguées au second degré. Pour l'opinion publique, on devient artiste après avoir épuisé toutes les voies de réussite dans le système administratif. Cette nébuleuse conception de la culture exacerbé le désintérêt envers celle-ci, conduisant parfois à une folklorisation de certaines expressions culturelles.

En matière des ressources, on observe à une insuffisante dotation des moyens financiers et une disparité des allocations. Les infrastructures, en nombre insuffisant, sont pour la plupart délabrées, ce qui rend parfois difficile la traduction en actes concrets les décisions politiques. Il n'existe pas de politique tendant à étendre les écoles et les instituts de formation à tous les niveaux du territoire national. Toutes les structures de formations publiques et privées sont concentrées à Ouagadougou et dans une moindre mesure à Bobo-Dioulasso.

Sur le plan opérationnel, le manque de formation des formateurs reste le goulot d'étranglement le plus criant. Cependant, on notera que là où un effort de prise en compte des matières artistiques et culturelles est perceptible, aucune évaluation des connaissances et des performances n'est réalisée. C'est le cas notamment des centres multifonctionnels du secondaire ou des écoles bilingues. Cet état de fait est plombé par l'inexistence d'un cadre d'expression et d'échange entre professionnels ou personnes ressources et élèves, la mosaïque linguistique ne permettant pas de mettre l'accent sur une langue d'apprentissage des arts et de la culture et le désintérêt de certains enseignants pour l'éducation artistique et culturelle.

L'environnement économique et social du Burkina Faso ne rassure pas la jeunesse sur la pertinence et les perspectives qui s'ouvrent à elle en matière de débouchés. Bien souvent, on assiste à une folklorisation persistante des arts et de la culture et, partant, à une faible reconnaissance des artistes sur le plan social.

3. ELEMENTS DE LA STRATEGIE

a. Vision

La réalisation des politiques culturelles, notamment en ce qui concerne le développement des industries culturelles, ne peut se faire sans une formation des acteurs à la base, c'est fort de ce constat, que la présente stratégie a été élaborée.

Cette *Stratégie vise la valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif burkinabè* en créant les conditions favorables pour la transmission des savoirs, savoir-faire et savoir-être par la mise en œuvre de programmes d'éveil, d'éducation et d'enseignement formels des arts et de la culture au Burkina Faso.

Dans cette optique, à l'horizon 2025, le secteur de l'éducation devrait disposer :

D'un programme d'enseignement intégrant les valeurs culturelles et les valeurs universelles partagées ;

D'un barème de notation plus approprié et de manuels d'enseignement artistique et culturel ;

D'écoles et d'instituts spécialisés dans l'enseignement artistique ;

D'un enseignement qui offre des perspectives de faire carrière dans les domaines artistiques

D'un programme de formation des professeurs et des enseignants du primaire qui prenne en compte l'enseignement artistique et la pédagogie appropriée.

b. Principes directeurs

L'accès à l'enseignement culturel et artistique à tous les élèves du primaire et du secondaire ;

L'importance de l'enseignement artistique dans le développement économique et social du Burkina Faso ;

L'élaboration d'un plan cohérent de développement de l'enseignement artistique et culturel ;

Le renforcement de la cohésion sociale à travers la culture de l'esprit de cohabitation pacifique et de l'acceptation de la culture de l'autre ;

La pérennisation d'un mécanisme de financement de l'enseignement artistique et culturel et de création des écoles et instituts spécialisés.

c. Missions

Le présent projet entend aborder la question au niveau politique et social.

Sur le plan Social, il s'agira de favoriser une prise de conscience collective sur l'importance de l'éducation artistique et culturelle à travers l'inventaire des valeurs de référence de l'identité culturelle burkinabè, l'introduction de modules culturel et artistique du système éducatif burkinabè, l'élaboration de nouveaux barèmes d'évaluation de ces disciplines et le renforcement des capacités des professeurs, des enseignants et des acteurs culturels.

Sur le plan Politique, la mission principale de la Stratégie *de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif* est de promouvoir l'enseignement artistique et culturel par l'adoption de cadre juridique et institutionnel favorable.

d. Objectifs

Objectif général

Faire de l'école un lieu de prise de conscience de la culture comme un pilier fondamental du développement durable de la société burkinabè. A cet effet, trois axes d'intervention sont définis :

Axe 1 : Repositionnement de la culture dans le système éducatif pour un développement holistique des apprenants.

Axe 2 : Gouvernance de l'éducation artistique et culturelle.

Axe 3 : Renforcement des capacités des intervenants.

Objectifs spécifiques

Axe 1 : Repositionnement de la culture dans le système éducatif pour un développement holistique des apprenants.

OS1 : Créer les conditions de la prise en compte des valeurs qui fondent l'identité culturelle et l'unité du pays.

Action 1 : Identifier les valeurs de référence de l'identité culturelle burkinabè et les valeurs universelles partagées.

Action 2 : Inclure dans les matières de base au primaire et au secondaire des enseignements puisant dans les valeurs culturelles burkinabè et dans les valeurs universelles partagées.

Action 3 : Réviser les manuels scolaires dans chacune des matières (géographie, histoire, sciences, littérature...) pour y inclure des références au contexte culturel burkinabè.

Action 4 : Créer les conditions normatives et juridiques pour favoriser l'émergence d'écoles spécialisées en arts.

OS2 : Faire découvrir aux élèves et étudiants les expressions artistiques et culturelles, traditionnelles et modernes, de leur société qui va favoriser chez eux une meilleure connaissance et une prise de conscience des richesses de leur culture.

Action 1: Associer les personnes ressources locales à la valorisation des expressions artistiques et culturelles dans les ordres d'enseignement.

Action 2: Inventorier les pratiques artistiques en vue d'établir une liste dont les écoles pourront se servir selon leurs besoins.

Action 3: Organiser au profit des élèves et étudiants la découverte des pratiques culturelles et sociales, des faits historiques, des savoir- faire locaux, des lieux et des événements.

OS3 : Définir les programmes de l'éducation artistique et culturelle avec les acteurs de l'éducation et de la culture

Action 1: Élaborer des programmes d'éducation artistique et culturelle pour chaque ordre d'enseignement.

Action 2 : Inclure les modules artistiques et culturels dans l'évaluation des enseignements.

Action 3 : Confectionner les manuels et outils liés à l'enseignement culturel et artistique et à leur évaluation.

Action 4 : Évaluer les programmes de formation en éducation artistique et culturelle des institutions publiques et privées.

OS 4 : Offrir aux élèves et étudiants des occasions d'expression artistique et culturelle dans un cadre formel

Action 1 : Adopter les textes régissant le fonctionnement des activités culturelles et artistiques dans les établissements d'enseignement

Action 2 : Mettre en place les structures chargées de la gestion des activités culturelles et artistiques dans les établissements

Action 3 : Mettre en œuvre le programme d'activités culturelles des établissements

Axe 2 : Gouvernance de l'éducation artistique et culturelle

OS5 : Mettre en œuvre les dispositions de la *Loi d'orientation de l'éducation* et les recommandations de la *Politique nationale de la culture* relatives à l'EAC

Action 1: Élaborer les textes d'application de la Loi d'orientation de l'éducation et de la Politique Nationale de la Culture, relatifs à l'éducation artistique et culturelle.

Action 2: Organiser des activités d'appropriation des dispositions et des textes d'application de la *Loi d'orientation de l'éducation* et de la *Politique nationale de la Culture* relatifs à l'éducation artistique et culturelle

Action 3 : Vulgariser la *Stratégie de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif burkinabè* auprès des acteurs concernés (Conseil supérieur de l'éducation, collectivités territoriales, OSC, partenaires et départements ministériels concernés, etc.) et de la population.

OS6 : Établir une complémentarité d'action entre institutions publiques et privées de formation en éducation artistique et culturelle pour l'harmonisation de leur fonctionnement

Action 1 : Cartographier les institutions publiques et privées de formation en éducation artistique et culturelle

Action 2 : Mettre en réseau les institutions de formation artistique et culturelle

OS7 : Mettre en place les instances et organes de coordination, d'exécution et de contrôle de la Stratégie

Action 1 : Élaborer les textes qui créent les structures et définissent leurs missions et fonctionnement

Action 2 : Procéder à la création de structures de coordination, de gestion et de contrôle de l'éducation artistique et culturelle

OS8 : Définir les cadres de partenariat pour la mise en œuvre de la Stratégie

Action 1 : Mettre en place des cadres de concertation entre les partenaires techniques et financiers, les parents d'élèves, les collectivités territoriales, les ONG et OSC, les promoteurs privés, les organisations professionnelles des enseignants et les artistes.

Action 2 : Encourager les écoles à établir des relations formelles et continues avec des intervenants culturels locaux.

Action 3 : Conforter la participation des parents aux activités artistiques et culturelles à l'école.

Action 4 : Élaborer une stratégie de communication pour la mobilisation de tous les acteurs concernés par la valorisation des arts et de la culture dans les différents ordres d'enseignement.

Axe 3 : Renforcement des capacités des intervenants

OS9 : Former les enseignants et les responsables d'école en matière d'éducation culturelle et artistique

Action 1 : Organiser des séminaires de formation des enseignants sur la didactique de l'éducation artistique et culturelle.

Action 2 : Organiser des séminaires de sensibilisation des responsables des établissements sur les enjeux de l'éducation artistique et culturelle et le rôle de l'artiste dans la société.

OS10 : Constituer une masse critique de formateurs et de professionnels spécialisés dans l'enseignement artistique et culturel

Action 1 : Organiser des sessions de formation pédagogique au profit des professionnels des arts et de la culture identifiés pour intervenir dans les établissements.

Action 2 : Organiser la formation des formateurs identifiés pour intervenir dans l'enseignement artistique et culturel.

Action 3 : Accompagner les écoles normales dans la création de filières et la définition des programmes.

e. *Mise en œuvre*

Le dispositif de mise en œuvre

Le dispositif de mise en œuvre de la stratégie met en avant d'une part, le **souci d'efficacité du suivi-évaluation et de la visibilité des actions de la stratégie** par l'utilisation des cadres de concertations existants dans les départements ministériels concernés et, d'autre part, le **souci de prévisibilité budgétaire des actions de la stratégie** par la prise en compte des actions prioritaires dans la politique sectorielle du ministère.

Il comprend des organes chargés de l'animation des cadres de dialogue entre les acteurs de la stratégie et des instances qui constituent les cadres de concertation. De même, des instruments seront développés pour le suivi et l'évaluation de la stratégie.

I. Les instruments

La stratégie s'appuiera sur les processus développés au niveau de chaque département ministériel, notamment les plans d'actions des politiques

sectorielles avec leur cadre de résultats pour le suivi de la performance au niveau ministériel.

Trois instruments seront développés au niveau national pour le suivi et l'évaluation de la stratégie: (i) un plan d'action triennal, (ii) un rapport annuel et (iii) un rapport d'impact.

1.1 Le Plan d'action

Le Plan d'actions comprend l'ensemble des mesures et indicateurs de mesure des progrès réalisées dans la mise en œuvre de la stratégie. Il sera élaboré en année (n) pour couvrir une période triennale glissante de (n+1) à (n+3) et sera annexée aux projets de plans d'actions sectorielles des ministères concernés pour examen et adoption.

Pour une question de lisibilité, d'efficacité et d'allocation optimale des ressources budgétaires, les actions contenues dans le plan d'actions seront en nombre limités, pour prendre en compte des mesures-clés de réformes, couvrant les axes et les objectifs de la stratégie. Les indicateurs devront être également, en nombre limité.

1.2 Le Rapport annuel

Pour l'évaluation annuelle de la performance du Gouvernement dans la mise en œuvre de la stratégie de l'année (n-1), un rapport annuel de mise en œuvre des mesures et indicateurs sera élaboré et examiné à la revue annuelle par le Comité de pilotage de la stratégie. Le rapport, auquel est annexé le plan d'actions, est ensuite soumis au Conseil des ministres pour information et examen.

Le rapport est élaboré sur la base des rapports des Cellules ministérielles et des Cellules régionales, suivant un canevas type qui servira aussi bien à l'élaboration des rapports des cellules ministérielles qu'à celui de la stratégie.

1.3 Le Rapport d'impact

Etant donné que le plan d'action prévoit des indicateurs d'impacts, ceux-ci seront évalués, tous les trois ans, par une expertise indépendante pour alimenter le processus de dialogue sur l'efficacité de la stratégie.

II. Les organes

Le dispositif institutionnel comprend les organes suivants : (i) le Conseil des ministres, (ii) le Comité de pilotage, (iii) le Secrétariat technique (ST) et (iv) les Cellules ministérielles(CM).

2.1 Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres est l'organe d'orientation des politiques de développement économique et social. A ce titre, il est chargé (i) de fixer les priorités de développement retenues dans la stratégie, pour les années à venir et le bilan des actions menées, (ii) de décider de l'allocation des ressources en fonction des priorités définies et (iii) de l'adoption du plan d'actions et du rapport annuel de la stratégie.

2.2 Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage de la stratégie a pour mission (i) de superviser la mise en œuvre de la stratégie, à travers le suivi et l'évaluation des actions retenues pour l'atteinte des objectifs , (ii) de donner les directives nécessaires aux différents acteurs, notamment les secteurs ministériels, pour la conduite des actions qui leur incombent et la production des divers rapports nécessaires pour en apprécier l'impact, (iii) de valider le programme de travail annuel et de décider de la réalisation des études à caractère général ou spécifique nécessaires à l'approfondissement des éléments de la stratégie et (iv) de veiller au bon déroulement de l'ensemble du processus de suivi et d'évaluation de la stratégie.

Le Comité de pilotage de la stratégie, présidé par le Ministre en charge du département de la culture, est composé de l'ensemble des acteurs-clés de la stratégie. Ce sont l'Etat (Gouvernement et collectivités territoriales), les Organisations de la société civile (OSC), le secteur privé et les PTF.

2.3 Le Secrétariat technique

Le Secrétariat technique est l'organe administratif et technique d'animation du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation de la stratégie. Il assiste le Comité

de pilotage et les Cellules ministérielles dans leurs missions. Le Secrétariat technique assure le secrétariat du Comité de pilotage. La coordination du Secrétariat technique est assurée par la DGFR/MCT.

2.4 Les Cellules ministérielles

Les Cellules ministérielles (CM) s'intègrent dans les dispositifs de pilotage des politiques sectorielles. En vue d'éviter une pléthora de cadre de concertation, d'assurer la visibilité et la prévisibilité budgétaires des actions de la stratégie, les Cellules ministériels s'appuieront sur les dispositifs organisationnels existants (revue sectorielle, CASEM) et regroupent l'ensemble des acteurs intervenant dans la stratégie (administration, secteur privé, société civile, PTF).

A ce titre, les Cellules ministérielles veillent à la prise en compte et la budgétisation des actions de la stratégie au niveau ministériel, définissent les priorités des actions à conduire sur la période triennale à venir pour relever les grands défis de la stratégie, (ii) examinent et adoptent les bilans des actions ministérielles de l'année n-1, les rapports d'évaluation d'impacts (produits tous les trois ans), le plan d'actions triennal des années n+1 à n+3 ainsi que les indicateurs et les allocations budgétaires de la même période, en veillant à leur cohérence avec les axes stratégiques et les objectifs définies.

III Les instances

Le dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation de la stratégie comprend quatre instances : (i) une revue technique à mi-parcours, (ii) une pré-revue annuelle, (iii) une revue annuelle et (iv) les réunions ministérielles.

3.1 La revue technique

La revue technique tient lieu de sessions du Secrétariat technique.

Au cours de la revue technique à mi-parcours de l'année, le Secrétariat technique examine le bilan à mi-parcours de l'année n, les actions à entreprendre pour corriger les insuffisances constatées dans la mise en œuvre des actions et la définition des priorités pour les trois années ultérieures.

3.2 La pré-revue annuelle

La pré-revue annuelle tient lieu de sessions de préparation de la revue annuelle. Elle a un caractère technique et est animé par le Secrétariat technique.

A la pré-revue annuelle, le Secrétariat technique prépare les documents à soumettre au Comité de pilotage lors de la revue annuelle. A ce titre, il rédige les projets de rapport de l'année n-1, le rapport d'évaluation d'impact qui est produit au moins tous les trois ans et le projet de plan triennal des actions des années n+1 à n+3. Le Secrétariat technique s'assure également de la prise en compte de la budgétisation des actions de l'année n+1 dans les budgets des secteurs ministériels.

3.3 La revue annuelle

La revue annuelle tient lieu de session ordinaire du Comité de pilotage. Elle a un caractère stratégique et politique.

Au cours de la revue annuelle, le Comité de pilotage examine et valide les projets de rapport de l'année n-1, le rapport d'évaluation d'impact qui est produit au moins tous les trois ans et le projet de plan triennal des actions des années n+1 à n+3.

3.4 Les réunions ministérielles

Les réunions ministérielles tiennent lieu de cadre de concertation des Cellules ministérielles. A ce titre, les cellules ministérielles s'organisent en interne en vue de la rédaction du rapport du secteur ministériel qui alimente les rapports à mi-parcours et celles annuelles du Comité de pilotage.

IV. La stratégie de communication

La communication sur la stratégie est essentielle pour renforcer la compréhension et l'adhésion de tous, gage d'une appropriation continue.

La stratégie de communication est définie pour satisfaire les besoins d'information qui devront être plus ou moins détaillés en fonction des bénéficiaires : le public, les partenaires techniques et financiers et les services

concernés de l'administration et des structures partenaires. Cette communication doit rester sous le contrôle du Secrétariat Technique.

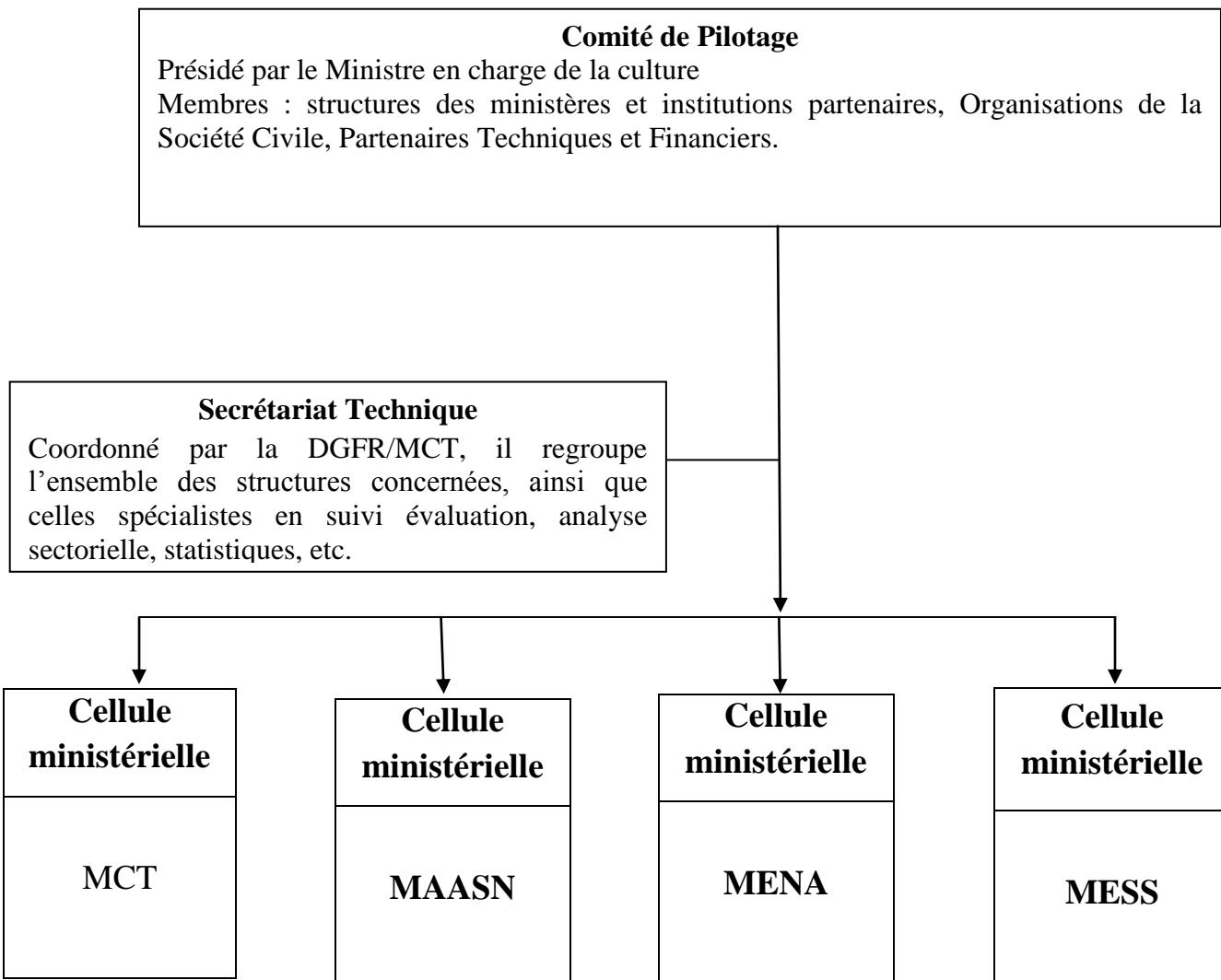
V. *Financement de la politique ministérielle*

Coût de la stratégie

La stratégie sera financée par le budget de l'Etat et la contribution des PTF. Le financement sera basé sur une planification budgétaire pluriannuelle pour mettre en évidence la prévision des besoins. Les PTF et les autres partenaires inscriront leurs contributions dans les priorités de la stratégie de manière à s'assurer de leur compatibilité avec les objectifs du gouvernement.

VI. *Analyse des risques/ conditions de réussite*

Schéma du dispositif de mise en œuvre



f. Cadre logique

Objectif spécifique	Action prioritaire	Résultat attendu	Indicateur Objectivement vérifiable (IOV)	Source de vérification	Hypothèses
Axe 1 : Repositionnement de la culture dans le système éducatif pour un développement holistique des apprenants					
OS1 : Créer les conditions de la prise en compte des valeurs qui fondent l'identité culturelle et l'unité du pays	Action 1 : Identifier les valeurs de référence de l'identité culturelle burkinabè et les valeurs universelles partagées	RA1. Les principales valeurs culturelles burkinabè de référence sont identifiées et documentées RA2. Les valeurs universelles partagées nécessaires à l'éducation des enfants sont documentées	Le nombre et la qualité des études validées sur les valeurs culturelles de références Le degré d'adhésion des populations aux valeurs universelles identifiées	<i>rapports d'études</i> Rapports d'enquêtes	<i>Les acteurs sociaux demeurent favorables à la prise en compte des valeurs qui fondent l'identité culturelle et l'unité du pays</i>
		Action 2 : Inclure dans les matières de base au primaire et au secondaire des enseignements puisant dans les valeurs culturelles burkinabè et dans	RA. Les valeurs culturelles burkinabè de référence et les	<i>Programmes scolaires</i>	

	les valeurs universelles partagées;	valeurs universelles partagées sont intégrées aux programmes d'enseignement	burkinabè et aux valeurs universelles partagées dans l'enseignement	<i>cahiers et fiches de préparation</i>	
	Action 3. Réviser les manuels scolaires dans chacune des matières (géographie, histoire, sciences, littérature...) pour y inclure des références au contexte culturel burkinabè	RA. Les manuels utilisés dans l'enseignement intègrent des références au contexte culturel burkinabè	Le nombre de manuels révisés et disponibles L'accroissement du nombre de des références culturelles enseignées	programmes officiels d'enseignement guides et manuels scolaires	<i>Les acteurs éducatifs et politiques, ainsi que les PTF adhèrent et accompagnent les actions</i>
	Action 4 : Créer les conditions normatives et juridiques pour favoriser la création d'écoles spécialisées en arts	RA. Des mesures incitatives <i>sont</i> prises pour la création d'écoles publiques et privées	Existence de textes juridiques Augmentation du nombre d'écoles spécialisées créées	Actes juridiques Écoles opérationnelles	

OS2 : Faire découvrir aux élèves et étudiants les expressions culturelles et artistiques, traditionnelles et modernes de leur société qui vont favoriser chez eux une meilleure connaissance et une prise de conscience des richesses de leur culture	Action 1: Associer les personnes ressources locales à la valorisation des expressions artistiques et culturelles dans les différents ordres d'enseignement	RA. Les enseignements sont enrichis par l'inclusion d'activités d'expressions artistiques et culturelles locales	Le nombre de personnes ressources locales intervenant dans les enseignements La récurrence des interventions des personnes ressources locales	Rapports d'activités (trimestriels, semestriels et annuels) Statistiques des ministères	<i>Les personnes ressources locales demeurent favorables</i>
	Action 2 : Inventorier les pratiques artistiques en vue d'établir une liste dont les écoles pourront se servir selon leurs besoins	RA. Chaque région dispose d'un inventaire des pratiques artistiques susceptibles d'être intégrées dans les programmes d'enseignement	Disponibilité d'un inventaire de pratiques artistiques par région	Rapports d'inventaires Répertoire des pratiques	
	Action 3 : Organiser au profit des élèves et étudiants la découverte des pratiques culturelles et sociales, des faits historiques, des savoir- faire locaux, des lieux et des événements	RA. Les élèves et étudiants connaissent les principaux faits historiques locaux, pratiques culturelles et sociales, savoir- faire locaux, lieux et	Le degré de connaissance de la culture locale par les élèves et étudiants	Rapports d'activités	

		événements	Le nombre de sorties organisées		
OS3 : Définir les programmes de l'éducation culturelle et artistique avec les acteurs de l'éducation et de la culture	Action 1: Élaborer des programmes d'éducation artistique et culturelle pour chaque ordre d'enseignement	RA1. Chaque ordre d'enseignement dispose d'un programme spécifique d'éducation artistique et culturelle RA2. 20% du volume horaire officiel est consacré aux activités culturelles et artistiques	<i>La disponibilité des programmes approuvés</i> <i>Le volume horaire consacré aux activités artistiques et culturelles</i>	<i>Programmes scolaires</i> <i>Emplois de temps</i> <i>Rapports d'activités</i>	<i>les OSC et les populations sont favorables</i>
	Action 2 : Inclure des modules d'EAC dans l'évaluation des enseignements	RA. Les activités des apprenants sont sanctionnées par des notées comptabilisées.	L'administration d'épreuves de contrôle des apprentissages en EAC	Rapports d'activités Bulletins de notes Relevés de notes	

	Action 3 : Confectionner les manuels et outils liés à l'enseignement culturel et artistique et à leur évaluation	RA. Les enseignants et intervenants disposent de manuels et outils d'enseignement et d'évaluation	<i>Le nombre de manuels et outils didactiques</i> <i>L'existence de barèmes ou critères d'évaluation</i>	Etats financiers Bordereaux de livraison	
	Action 4: Évaluer les programmes de formation en EAC des institutions publiques et privées	RA. Les activités pédagogiques en matière d'EAC sont évaluées	Nombre de mission d'évaluation	Rapport d'évaluation	
OS 4 : Offrir aux élèves et étudiants des occasions d'expression artistique et culturelle dans un cadre formel	Action 1 : Adopter les textes régissant le fonctionnement des activités culturelles et artistiques dans les établissements d'enseignement	RA1. Les activités culturelles et artistiques sont règlementées par des textes officiels	Existence de textes officiels	Actes règlementaires	<i>Les collectivités territoriales, les OSC et les populations sont favorables</i>
	Action 2 : Mettre en place les structures chargées de la gestion des activités culturelles et artistiques dans les établissements	RA2. Les organes et les instances de gestion des activités artistiques et culturelles sont fonctionnels à tous les niveaux de la chaîne administrative des	Nombre d'organes et d'instances créés Volume d'activités mises en œuvre	Rapports d'activités des instances et organes	

		ministères concernés			
	Action 3 : Mettre en œuvre le programme d'activités culturelles des établissements	RA. Les élèves expriment leurs talents à travers les activités artistiques et culturelles prévues dans les programmes	Disponibilité financière Dépenses effectuées Nombre d'activités mises en œuvre par établissement	Rapports d'activités artistiques et culturelles des établissements Œuvres réalisées	

Axe 2 : Gouvernance de l'éducation artistique et culturelle

OS5 : Mettre en œuvre les dispositions de la Loi d'orientation de l'éducation et les recommandations de la Politique nationale de la culture relatives à	Action 1: Élaborer les textes d'application de la <i>Loi d'orientation de l'éducation</i> et de la <i>Politique Nationale de la Culture</i> , relatifs à l'éducation artistique et culturelle	RA. Les dispositions de la loi d'orientation de l'éducation et les recommandations de la Politique Nationale de la Culture sont mises en application	La disponibilité des textes d'application	Les textes d'application	
	Action 2: Organiser des activités d'appropriation des dispositions et des textes d'application de la <i>Loi</i>	RA. Les acteurs concernés se sont approprié les textes	<i>Le nombre d'activités organisées pour</i>	Les rapports	

l'éducation artistique et culturelle	<i>d'orientation de l'éducation et de la Politique nationale de la Culture relatifs à l'éducation artistique et culturelle</i>	<i>d'application de la loi d'orientation de l'éducation et les recommandations de la Politique Nationale de la Culture</i>	<i>l'appropriation</i> Le nombre de personnes ayant participé aux activités	d'activités	<i>Les partenaires techniques et financiers, les OSC sont favorables</i>
	Action 3 : Vulgariser la <i>Stratégie de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif burkinabè</i> auprès des acteurs concernés (Conseil supérieur de l'éducation, collectivités territoriales, OSC, APE, partenaires et départements ministériels concernés, etc.) et de la population	RA. Le Conseil supérieur de l'éducation, les collectivités territoriales, les OSC, les partenaires et les départements ministériels concernés participent à la mise en œuvre de la <i>Stratégie</i>	<i>Nombre de structures partenaires impliquées</i> Nombre d'activités de vulgarisation	Les rapports d'activités	
OS6 : Établir une complémentarité d'action entre institutions publiques et privées de formation en éducation artistique et culturelle pour l'harmonisation de leur fonctionnement	Action 1: Cartographier les institutions publiques et privées de formation en éducation artistique et culturelle	RA. Toutes les institutions publiques et privées intervenant dans l'enseignement des arts et de la culture sont répertoriées et cartographiées	Nombre d'institutions répertoriées	Le répertoire des institutions d'enseignement artistique	<i>Les responsables d'établissement sont favorables</i>

	Action 2: Mettre en réseau les institutions de formation artistique et culturelle	RA. Les institutions de formation entretiennent des relations d'échanges à travers des cadres de concertation	Le nombre de réseaux créés	Conventions de partenariats PV de rencontres Rapports d'activités	
OS7 : Mettre en place les instances et organes de coordination, d'exécution et de contrôle de la Stratégie	Action 1: Élaborer les textes qui créent les structures et définissent leurs missions et fonctionnement Action 2 : Mettre en place les structures de coordination, de gestion et de contrôle de l'éducation artistique et culturelle	RA1. Les services déconcentrés des ministères chargés de l'éducation et de la formation mettent en place les structures conformément aux textes RA2. Les missions de coordination, de gestion et de contrôle des activités culturelles et artistiques sont exécutées par les structures mises en place	L'existence de textes adoptés Le nombre de structures créées	Les actes administratifs Les actes administratifs Rapports d'activité des structures	Les Directeurs Régionaux et les <i>responsables d'établissement sont favorables</i>

OS8 : Définir les cadres de partenariat pour la mise en œuvre de la Stratégie	Action 1 : Mettre en place des cadres de concertation entre les partenaires techniques et financiers, les parents d'élèves, les association des élèves, collectivités territoriales, les ONG et OSC, les promoteurs privés, les organisations professionnelles des enseignants et artistes	RA. La coordination des partenaires concernés par l'éducation artistique et culturelle contribue de façon effective à la mise en œuvre de la Stratégie	Nombre de rencontres	Les PV de rencontre Les rapports d'activités	<i>Les acteurs politiques, sociaux et éducatifs sont favorables et engagés</i>
	Action 2 : Encourager les écoles à établir des relations formelles et continues avec des intervenants culturels locaux.	RA. Les acteurs culturels locaux interviennent formellement dans la mise en œuvre des activités d'éducation artistique et culturelle	Existence de relations contractuelles Le nombre d'acteurs locaux	Les rapports d'activités	
	Action 3 : Conforter la participation des parents aux activités artistiques et culturelles à l'école	RA. Les structures associatives des parents d'élèves contribuent à la définition et à la mise en œuvre des activités d'éducation artistique et culturelle	Projets réalisés Ressources financières mises à disposition	Les rapports d'activités Etats financiers	

	Action 4 : Élaborer une stratégie de communication pour la mobilisation de tous les acteurs concernés par la valorisation des arts et de la culture dans les différents ordres d'enseignement.	RA. Les acteurs concernés prennent part activement à la valorisation des arts et de la culture dans les ordres d'enseignement.	La diversité des acteurs mobilisés L'existence d'un plan de communication La médiatisation des actions de visibilité développées	Le rapport de la stratégie de communication Revue de presse, supports audiovisuels	
--	---	---	--	---	--

Axe 3 : Renforcement des capacités des intervenants

OS9 : Former les enseignants et les responsables d'école en matière d'éducation artistique et culturelle	Action 1 : Organiser des séminaires de formation des enseignants sur la didactique de l'éducation artistique et culturelle	RA. Les méthodes d'enseignement de l'éducation artistique et culturelle sont appliquées par les enseignants	Le nombre de séminaires Le nombre d'enseignants formés	Rapports de formation	<i>Les communautés éducative, artistique et les PTF sont engagés</i>
---	---	--	---	-----------------------	--

	Action 2 : Organiser des séminaires de sensibilisation des responsables des établissements sur les enjeux de l'éducation artistique et culturelle et le rôle de l'artiste dans la société	RA1. Les responsables des établissements d'enseignements adhèrent à l'éducation artistique et culturelle RA2. Les artistes sont acceptés comme intervenants dans les établissements	Nombre d'établissements appliquant des programmes d'EAC Nombre d'artistes intervenant dans les établissements	Rapports d'activités	
OS10 : Constituer une masse critique de formateurs et de professionnels spécialisés dans l'enseignement culturel et artistique	Action 1 : Organiser des sessions de formation pédagogique au profit des professionnels des arts et de la culture identifiés pour intervenir dans les établissements	RA1. Les acteurs culturels pouvant intervenir dans l'enseignement AC sont identifiés RA2. Les démarches pédagogiques pour la transmissions des savoirs, des savoir-faire et des savoir être sont appliqués par les professionnels de la culture	Nombre de sessions de formation Nombre de professionnels formés	Les rapports de formation	<i>Les professionnels des arts et les apprenants des écoles normales demeurent intéressés par l'EAC</i>

	<p>Action 2 : Organiser la formation des formateurs identifiés pour intervenir dans l'enseignement artistique et culturel</p>	<p>RA1. Des formateurs de formateurs sont identifiés</p> <p>RA2. Des sessions de formations des formateurs de l'enseignement culturel et artistique sont organisées</p>	<p>Le nombre de formateurs de formateurs identifiés</p> <p>Nombre de formateurs de formateurs formés</p>	<p>Les rapports de formation</p>	
	<p>Action 3 : Accompagner les écoles normales dans la création de filières et la définition des programmes</p>	<p>RA. Des filières de formation artistique et culturelle sont créées dans les écoles normales, et les enseignants formés</p>	<p>Le nombre de filières créés</p> <p>Nombre d'enseignants formés</p>	<p>Les rapports d'activités</p> <p>Les programmes de formation à l'EAC</p>	

4. PLAN D'ACTION

a. Programmation physique

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	partenaires
------	----------------------	--------------------	-----------	-------------------------	-----	-----------------	--------------------------	-------------

OS1 : Créer les conditions de la prise en compte des valeurs qui fondent l'identité culturelle et l'unité du pays.

1.1.1	Identifier les valeurs de référence de l'identité culturelle burkinabè et les valeurs universelles partagées.	Les principales valeurs culturelles burkinabè de référence sont identifiées et documentées	Recruter un cabinet pour la collecte d'informations relatives aux valeurs de référence de l'identité culturelle burkinabè et aux valeurs universelles partagées.	Comité de pilotage /MCT	Existence d'un contrat avec le cabinet retenu Existence d'Appel d'offre	RAS	Contrat	MEF, UNESCO
1.1.2			Collecter les informations relatives aux valeurs de référence de l'identité culturelle burkinabè et aux valeurs universelles partagées.	Cabinet	Répertoire des personnes ressources rencontrées	Inexistance de moyen financier	Répertoire	MEF, UNESCO
1.1.3			Etablir et transmettre un répertoire des expressions culturelles par région au comité national de suivi de la stratégie.	Cabinet	Disponibilité d'un répertoire des expressions culturelles	Inexistance de moyen financier	Rapports d'études, rapports d'enquêtes	MEF, UNESCO
1.1.4			Organiser un atelier de validation des expressions à enseigner dans les établissements primaires et secondaires	Cabinet, MESS, MCT, MENA, MRSI	Disponibilité d'un programme validé	Inexistance de moyen financier	Rapport d'activité	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérification	Partenaires
------	----------------------	--------------------	-----------	-------------------------	-----	-----------------	-------------------------	-------------

OS1 : Créer les conditions de la prise en compte des valeurs qui fondent l'identité culturelle et l'unité du pays.

1.2.1	Inclure dans les matières de base au primaire et au secondaire des enseignements puisant dans les valeurs culturelles burkinabè et dans les valeurs universelles partagées.	Les valeurs culturelles burkinabè de référence et les valeurs universelles partagées sont intégrées aux programmes d'enseignement.	Mettre en place un comité de réflexion sur de nouveaux programmes incluant les valeurs de références culturelles burkinabè et les valeurs universelles partagées.	MESS, MENA, MCT	Disponibilité de texte de création et de fonctionnement du comité	RAS	Rapport d'activité	MEF UNESCO
1.2.2			Elaborer de nouveaux programmes incluant les valeurs de références culturelles burkinabè et les valeurs universelles partagées.	Comité de réflexion	Disponibilité des programmes	Contraintes financières	Programme	MEF, UNESCO
1.2.3			Organiser un atelier de validation des travaux du comité.	Comité de réflexion, MESS, MENA, MCT	Programme validé	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
1.2.4			Organiser des séminaires d'information et de formation à l'endroit des enseignants et professeurs pour une appropriation des nouveaux programmes.	MESS, MENA, MCT	Existence de support de formation pour les enseignants et les professeurs	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
1.2.5			Planifier des suivis pédagogiques dans les établissements primaires et secondaires	MESS, MENA, MCT	Existence calendrier de sortie	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
------	----------------------	--------------------	-----------	-------------------------	-----	-----------------	--------------------------	-------------

OS1 : Créer les conditions de la prise en compte des valeurs qui fondent l'identité culturelle et l'unité du pays.								
Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
1.3.1	Réviser les manuels scolaires dans chacune des matières (géographie, histoire, science, littérature...) pour y inclure des références au contexte culturel burkinabé	Les manuels scolaires (géographie, histoire, science, littérature...) contiennent des références au contexte culturel burkinabé	Mettre en place un comité de réflexion sur de nouveaux programmes incluant les valeurs de références au contexte culturel burkinabè	MESS, MENA, MCT	Disponibilité de texte de création et de fonctionnement des comités	RAS	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
1.3.2			Inclure dans les manuels les valeurs de références au contexte culturel burkinabè	Comité de réflexion	Disponibilité des manuels	Contraintes financières	Manuels relus	MEF, UNESCO
1.3.3			Organiser un atelier de validation des travaux du comité.	MESS, MENA, MCT	Disponibilité des manuels validés	Contraintes financières	Manuels validés	MEF, UNESCO
1.3.4			Organiser des séminaires d'information et de formation à l'endroit des enseignants et professeurs pour une appropriation des nouveaux programmes	MESS, MENA, MCT	Existence de support de formation pour les enseignants et les professeurs	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
1.3.5			Confectionner des guides pédagogiques pour les enseignants.	MESS, MENA, MCT	Existence manuels pour l'enseignement artistique et culturel	Contraintes financières	Programmes officiels d'enseignement, guides et manuels scolaires	MEF, UNESCO
1.3.6			Editer les nouveaux manuels en 130 000 exemplaires.	MESS, MENA, MCT	Disponibilité des nouveaux manuels	Contraintes financières	guides et manuels scolaires	MEF, UNESCO

OS1 : Créer les conditions de la prise en compte des valeurs qui fondent l'identité culturelle et l'unité du pays.								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

1.4.1	Créer les conditions normatives et juridiques pour favoriser l'émergence d'écoles spécialisées en arts.	Des mesures incitatives <i>sont</i> prises pour la création d'écoles publiques et privées spécialisées en arts	Elaborer et adopter des textes portant modalités de création et de fonctionnement des écoles d'enseignement artistique et culturel.	MESS, MENA, MCT	Existence de TDR Disponibilité d'un statut régissant le fonctionnement des écoles d'enseignement artistique et culturel.	Contraintes financières	Rapport d'activités	MEF, UNESCO
1.4.2			Vulgariser les textes d'application	MESS, MENA, MCT	Disponibilité de document de communication	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
1.4.3			Organiser des sorties de suivi de l'application des textes	MESS, MENA, MCT	Disponibilité d'un calendrier	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OS2 : Faire découvrir aux élèves et étudiants les expressions artistiques et culturelles, traditionnelles et modernes, de leur société qui va favoriser chez eux une meilleure connaissance et une prise de conscience des richesses de leur culture								

2.1.1	Associer les personnes ressources locales à la valorisation des expressions artistiques et culturelles dans les ordres d'enseignement.	Les personnes locales s'impliquent dans les activités de valorisation de l'enseignement artistique dans les écoles	Identifier les personnes ressources locales	Structures déconcentrés du MENA, MESS et MCT	Existence d'un répertoire des personnes ressource locale	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
2.1.2			Impliquer les personnes ressources locale dans l'élaboration des programmes.	MENA, MESS et MCT	Existence d'un rapport activité	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
2.1.3			Impliquer les personnes ressources locales à l'organisation des activités artistiques et culturelles dans les établissements primaires et secondaires	Structures déconcentrés du MENA, MESS et MCT	Existence d'un rapport activité	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OS2 : Faire découvrir aux élèves et étudiants les expressions artistiques et culturelles, traditionnelles et modernes, de leur société qui va favoriser chez eux une meilleure connaissance et une prise de conscience des richesses de leur culture								

2.2.1	Inventorier les pratiques artistiques en vue d'établir une liste dont les écoles pourront se servir selon leurs besoins.	Une liste indicative des pratiques artistiques est disponible	Mettre en place, dans chaque région, un comité chargé d'inventorier les pratiques artistiques	Structures déconcentrés du MENA, MESS et MCT	Existence de textes de création des comités	RAS	<i>Rapport d'activité du comité régional</i>	MEF, UNESCO
2.2.2			Inventorier les pratiques artistiques	Comité de réflexion	Disponibilité de l'inventaire	Contraintes financières	Inventaire	MEF, UNESCO
2.2.3			Organiser des ateliers de validation des pratiques retenues pour être enseignées.	Structures déconcentrés du MENA, MESS et MCT	Disponibilité de TDR	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
2.2.4			Vulgariser le rapport final des pratiques retenues	Structures déconcentrés du MENA, MESS et MCT	Existence d'un inventaire des pratiques retenues	Contraintes financières	Répertoire des pratiques	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OS2 : Faire découvrir aux élèves et étudiants les expressions artistiques et culturelles, traditionnelles et modernes, de leur société qui va favoriser chez eux une meilleure connaissance et une prise de conscience des richesses de leur culture								
2.3.1	Organiser au profit des élèves et étudiants la découverte des pratiques culturelles et sociales, des faits historiques, des savoir-faire locaux, des lieux et des événements, des faits historiques, des savoir-faire locaux, des lieux et des événements.	La découverte des pratiques culturelles et sociales, des faits historiques, des savoir-faire locaux, des lieux et des événements est facilitée	Créer des cadres de concertation entre acteurs culturels et enseignants en vue d'une valorisation des activités culturelles	MESS, MENA, MCT	Existence d'un calendrier de rencontre enseignant et acteur de la culture	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
2.3.2			Elaborer un programme annuel de sortie des élèves en tenant compte des périodes propices pour les visites.	Administration des établissements et structures déconcentrées du MCT, MENA et MESS	Disponibilité d'un calendrier annuel de sortie	Contraintes financières	Programme d'activité	MEF, UNESCO

2.3.3			Organiser des sorties de découverte en faveur des élèves et étudiants	Administration des établissements et structures déconcentrées du MCT	Disponibilité du programme de sortie des élèves	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
-------	--	--	---	--	---	-------------------------	--------------------	-------------

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OS3 : Définir les programmes de l'éducation artistique et culturelle avec les acteurs de l'éducation et de la culture								
3.1.1	Élaborer des programmes d'éducation artistique et culturelle pour chaque ordre d'enseignement.	Les programmes d'éducation artistique et culturelle sont disponibles pour chaque ordre d'enseignement	Mettre en place un comité chargé de l'élaboration des programmes spécifiques dans chaque ordre d'enseignement	MESS, MENA, MCT	Existence des textes réglementaires	RAS	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
3.1.2			Elaborer les programmes spécifiques dans chaque ordre d'enseignement		Existence d'un programme pour l'enseignement artistique	Contraintes financières	Programme par ordre d'enseignement	MEF, UNESCO
3.1.3			Valider les différents programmes	MESS, MENA, MCT	Existence d'un programme unique pour l'enseignement artistique	Contraintes financières	Programmes	MEF, UNESCO
3.1.4			Vulgariser les nouveaux programmes à travers l'organisation de cadre de concertation entre acteurs concernés			Contraintes financières	Rapport d'activités	MEF, UNESCO

3.1.5			Assurer le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des nouveaux programmes	MESS, MENA, MCT	Disponibilité d'un plan de communication	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
-------	--	--	---	-----------------	--	-------------------------	--------------------	-------------

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OS3 : Définir les programmes de l'éducation artistique et culturelle avec les acteurs de l'éducation et de la culture								
3.2.1	Inclure les modules artistiques et culturels dans l'évaluation des enseignements.	Les modules artistiques et culturels sont évalués	Mettre en place un comité de relecture du système évaluation des matières artistiques et culturelles	MESS, MENA, MCT	Existence de textes de création du comité	RAS	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
3.2.2			Retire le système évaluation des matières artistiques et culturelles	Comité de relecture	Existence d'un système d'évaluation	Contraintes financières	Nouvelle grille d'évaluation	MEF, UNESCO
3.2.3			Organiser un atelier de validation des travaux de relecture du système évaluation	Comité de relecture, MESS, MENA, MCT	Disponibilité des TDR	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
3.2.4			Vulgariser le système évaluation des matières artistique et culturelle à travers l'organisation de cadre de concertation entre acteurs concernés	MESS, MENA, MCT		Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OS3 : Définir les programmes de l'éducation artistique et culturelle avec les acteurs de l'éducation et de la culture								

3.3.1	Confectionner les manuels et outils liés à l'enseignement culturel et artistique et à leur évaluation.	Les manuels et outils liés à l'enseignement culturel et artistique et à leur évaluation sont disponibles	Lancer un appel d'offre pour la confection de manuel et outils liés à l'enseignement culturel et artistique et à leur évaluation	MESS, MENA, MCT	Disponibilité d'un communiqué	Contraintes financières	Rapport du dépouillement	MEF, UNESCO
3.3.2			Imprimer les manuels pédagogiques et les rendre disponibles	MESS, MENA, MCT	Disponibilité du manuel définitif	Contraintes financières	manuel	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsable	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OS3 : Définir les programmes de l'éducation artistique et culturelle avec les acteurs de l'éducation et de la culture								
3.4.1	Évaluer les programmes de formation en éducation artistique et culturelle des institutions publiques et privées	Le rapport d'évaluation des programmes de formation en éducation artistique et culturelle des institutions publiques et privées est disponible	Elaborer une grille d'évaluation des activités artistiques et culturelles.	Comité d'évaluation/ MESS, MENA, MCT	Existence d'une grille d'évaluation	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
3.4.2			Organiser un atelier de validation de la nouvelle grille d'évaluation des activités artistiques et culturelles	Comité d'évaluation MESS, MENA, MCT	Disponibilité de TDR	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
3.4.3			Vulgariser la nouvelle grille d'évaluation des activités artistiques et culturelles	MESS, MENA, MCT	Disponibilité de rapport d'activité	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO

3.4.4			Suivre la mise en œuvre effective de la nouvelle grille	MESS, MENA, MCT	Existence d'un programme de suivi	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
-------	--	--	---	-----------------	-----------------------------------	-------------------------	--------------------	-------------

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	partenaires
OS 4 : Offrir aux élèves et étudiants des occasions d'expression artistique et culturelle dans un cadre formel								
4.1.1	Adopter les textes régissant le fonctionnement des activités culturelles et artistiques dans les établissements d'enseignement	Les textes régissant le fonctionnement des activités culturelles et artistiques dans les établissements d'enseignement sont disponibles	Mettre en place un comité pour l'élaboration des textes réglementaires.	MESS, MENA, MCT	Disponibilité d'un avant-projet de loi	RAS	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
4.1.2			Elaborer les textes réglementaires	Comité d'élaboration des textes	Disponibilité des textes	Contraintes financières	Textes	MEF, UNESCO
4.1.3			Soumettre pour adoption des textes réglementaires en Conseil des Ministres.	MESS, MENA, MCT	Disponibilité des textes réglementaires	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO

4.1.4			Vulgariser des textes réglementaires sur les activités artistiques et culturelles.	MESS, MENA, MCT	Existence d'un plan de communication	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
-------	--	--	--	-----------------	--------------------------------------	-------------------------	--------------------	-------------

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	partenaires
OS 4 : Offrir aux élèves et étudiants des occasions d'expression artistique et culturelle dans un cadre formel								
4.2.1	Mettre en place les structures chargées de la gestion des activités culturelles et artistiques dans les établissements	Les structures chargées de la gestion des activités culturelles et artistiques dans les établissements sont créées	Définir les attributions des organes de gestion	MESS, MENA, MCT	Disponibilité d'un document de création des organes	Contraintes financières	<i>Rapport d'activités</i>	MEF, UNESCO
4.2.2			Mettre en place des structures de gestion des activités artistiques culturelles	MESS, MENA, MCT	Existence de structures fonctionnelles	Contraintes financières	<i>Rapport d'activités</i>	MEF, UNESCO

4.2.3			Doter l'instance de moyens de fonctionnement	MESS, MENA, MCT	Existence d'un plan de financement des structures	Contraintes financières	<i>Rapport d'activités</i>	MEF, UNESCO
-------	--	--	--	-----------------	---	-------------------------	----------------------------	-------------

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	partenaires
OS 4 : Offrir aux élèves et étudiants des occasions d'expression artistique et culturelle dans un cadre formel								
4.3.1	Mettre en œuvre le programme d'activités culturelles des établissements	Le programme d'activités culturelles des établissements est appliqué	Etablir le calendrier annuel des manifestations culturelles dans les établissements	MESS, MENA, MCT	Disponibilité d'un programme d'activités culturelles	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
4.3.2			Doter les écoles et lycées de moyens matériels et financiers pour l'organisation des activités culturelles	MESS, MENA, MCT	Disponibilité d'un plan de financement	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO

4.3.3			Organiser une compétition culturelle et artistique dans chaque région pour déceler de nouveaux talents	MESS, MENA, MCT	Disponibilité d'un programme de compétition par région	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
-------	--	--	--	-----------------	--	-------------------------	--------------------	-------------

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
------	----------------------	--------------------	-----------	-------------------------	-----	-----------------	--------------------------	-------------

OSS5 : Mettre en œuvre les dispositions de la *Loi d'orientation de l'éducation* et les recommandations de la *Politique nationale de la culture* relatives à l'EAC

5.1.1	Élaborer les textes d'application de la Loi d'orientation de l'éducation et de la Politique Nationale de la Culture, relatifs à l'éducation artistique et culturelle.	Les textes d'application de la Loi d'orientation de l'éducation et de la Politique Nationale de la Culture, relatifs à l'éducation artistique et culturelle sont disponibles	Mettre en place un comité pour la relecture des textes d'application de la loi Relire les textes d'application de la loi	MESS, MENA, MCT Comité de relecture	Disponibilité des textes de création du comité Disponibilité des textes d'application	RAS	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
5.1.2			Vulgariser les textes d'application	MESS, MENA, MCT	Existence d'une stratégie de communication	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
------	----------------------	--------------------	-----------	-------------------------	-----	-----------------	--------------------------	-------------

OSS5 : Mettre en œuvre les dispositions de la *Loi d'orientation de l'éducation* et les recommandations de la *Politique nationale de la culture* relatives à

l'EAC								
5.2.1	Organiser des activités d'appropriation des dispositions et des textes d'application de la <i>Loi d'orientation de l'éducation</i> et de la <i>Politique nationale de la Culture</i> relatifs à l'éducation artistique et culturelle	Les activités d'appropriation des dispositions et des textes d'application de la <i>Loi d'orientation de l'éducation</i> et de la <i>Politique nationale de la Culture</i> relatifs à l'éducation artistique et culturelle sont effectives	Organiser des séminaires d'information à l'endroit des acteurs de l'éducation artistique et culturelle	MESS, MENA, MCT	Disponibilité d'un plan de communication	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
5.2.2			Assurer le suivi de la mise en œuvre de ces textes	MESS, MENA, MCT	Disponibilité d'un rapport de suivi	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OSS5 : Mettre en œuvre les dispositions de la <i>Loi d'orientation de l'éducation</i> et les recommandations de la <i>Politique nationale de la culture</i> relatives à l'EAC								
5.3.1	Vulgariser la <i>Stratégie de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif burkinabè</i> auprès des acteurs concernés (Conseil supérieur de l'éducation, collectivités territoriales, OSC, APE, partenaires et départements ministériels concernés,	La <i>Stratégie de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif burkinabè</i> est vulgarisée auprès des acteurs concernés (Conseil supérieur de l'éducation, collectivités territoriales, OSC, APE, partenaires et départements ministériels concernés	Elaborer les stratégies de communication	MESS, MENA, MCT	Disponibilité d'une stratégie de communication	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
5.3.2			Impliquer les partenaires dans les stratégies de communication	MESS, MENA, MCT	Existence de correspondances	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
5.3.3			Organiser dans chaque région des ateliers d'information sur la stratégie	MESS, MENA, MCT	Disponibilité de TDR	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO

	etc.) et de la population	concernés, etc.) et de la population						
--	---------------------------	--------------------------------------	--	--	--	--	--	--

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	partenaires
------	----------------------	--------------------	-----------	-------------------------	-----	-----------------	--------------------------	-------------

OS6 : Établir une complémentarité d'action entre institutions publiques et privées de formation en éducation artistique et culturelle pour l'harmonisation de leur fonctionnement

6.1.1	Cartographier les institutions publiques et privées de formation en éducation artistique et culturelle	La carte des institutions publiques et privées de formation en éducation artistique et culturelle est disponible	Créer un comité chargé de la cartographie	MESS, MENA, MCT	Disponibilité des membres du comité Existence d'un statut	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
6.1.2			Cartographier les institutions publiques et privées de formation en éducation artistique et culturelle	MESS, MENA, MCT	Disponibilité du répertoire	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
6.1.3			Organiser un atelier pour la validation des travaux du comité	MESS, MENA, MCT	Disponibilité des TDR	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	partenaires

OS6 : Établir une complémentarité d'action entre institutions publiques et privées de formation en éducation artistique et culturelle pour l'harmonisation de leur fonctionnement

6.2.1	Mettre en réseau les institutions de formation artistique et culturelle	Les institutions de formation artistique et culturelle fonctionnent en réseau	Créer des cadres de concertations périodiques entre les institutions de formation dans chaque région	MESS, MENA, MCT	Disponibilité calendrier rencontre	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
-------	---	---	--	-----------------	------------------------------------	-------------------------	---------------------------	-------------

6.2.2			Mettre en réseaux les cadres de concertations régionales	MESS, MENA, MCT	Disponibilité d'un cadre de concertation entre institution de formation	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
6.2.3			Renforcer les échanges d'expérience et de partenariat entre les membres du réseau	Institutions de formation régionales	Disponibilité d'un partenariat entre structures de formation	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	partenaires
OS7 : Mettre en place les instances et organes de coordination, d'exécution et de contrôle de la Stratégie								
7.1.1	Élaborer les textes qui créent les structures et définissent leurs missions et fonctionnement	Les textes de création structures de coordination de contrôles et d'exécution de la stratégie sont validés	Mettre en place un comité d'élaboration des textes	MESS, MENA, MCT	Disponibilité des textes de création du comité	RAS	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
7.1.2			Elaborer les textes créant les structures et définissant leurs missions et fonctionnement		Disponibilité des textes de création des structures	Contraintes financières	Textes	MEF, UNESCO
7.1.3			Soumettre les textes au Conseil des Ministres pour adoption	MESS, MENA, MCT	Existence de textes adoptés	RAS	Textes	MEF, UNESCO

7.1.4			Mettre à la disposition des nouvelles structures les moyens matériels et financiers	MESS, MENA, MCT	Existence d'un plan de financement	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
-------	--	--	---	-----------------	------------------------------------	-------------------------	---------------------------	-------------

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OS7 : Mettre en place les instances et organes de coordination, d'exécution et de contrôle de la Stratégie								
7.2.1	Procéder à la création de structures de coordination, de gestion et de contrôle de l'éducation artistique et culturelle	Les structures de coordination, de gestion et de contrôle de l'éducation artistique et culturelle sont créées	Créer dans chaque région un service de gestion, de coordination et de contrôle des activités culturelles et artistiques	MESS, MENA, MCT	La disponibilité dans chaque région d'un service de gestion, de coordination et de contrôle des activités culturelles et artistiques	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
7.2.2			Doter ces services de moyens humain, matériel et financier pour accomplir leur mission	MESS, MENA, MCT	Existence d'un plan de financement	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OS8 : Définir les cadres de partenariat pour la mise en œuvre de la Stratégie								
8.1.1	Mettre en place des cadres de concertation entre les partenaires techniques et financiers, les parents d'élèves, les collectivités territoriales, les ONG et OSC, les promoteurs privés, les organisations professionnelles des enseignants et les artistes.	Des cadres de concertation entre les partenaires techniques et financiers, les parents d'élèves, les collectivités territoriales, les ONG et OSC, les promoteurs privés, les organisations professionnelles des enseignants et les artistes.	Créer des cadres de concertation entre les partenaires techniques et financiers, les parents d'élèves, les collectivités locales, les ONG et OSC, les promoteurs privés, les organisations professionnelles et les artistes.	MESS, MENA, MCT	Disponibilité du statut du comité de concertation	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
8.1.2			Programmer des cadres de concertations entre les partenaires et le comité national de suivi de la Stratégie	MESS, MENA, MCT	Existence d'un calendrier d'échange entre partenaires techniques et financier et comité de suivi de la stratégie	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OS8 : Définir les cadres de partenariat pour la mise en œuvre de la Stratégie								

8.2.1	Encourager les écoles à établir des relations formelles et continues avec des intervenants culturels locaux.	Des relations formelles et continues existent entre les écoles et les intervenants culturels locaux	Identifier les intervenants locaux	MESS, MENA, MCT	Existence d'un répertoire des intervenants locaux	Contraintes financières	Rapport d'activité	MEF, UNESCO
8.2.2			Définir les domaines d'intervention des intervenants locaux	MESS, MENA, MCT	Identification des domaines d'intervention des intervenants locaux	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
8.2.3			Identifier les périodes d'intervention des acteurs locaux	MESS, MENA, MCT	Existence d'un programme d'intervention des acteurs locaux	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OS8 : Définir les cadres de partenariat pour la mise en œuvre de la Stratégie								

8.3.1	Conforter la participation des parents aux activités artistiques et culturelles à l'école.	Les parents d'élèves participent régulièrement aux activités artistiques et culturelles des écoles.	Impliquer les associations des parents d'élèves dans la mise en œuvre et dans la définition des activités d'éducation artistique et culturelle	MESS, MENA, MCT	Disponibilité des parents d'élève a participé aux activités culturelles des écoles	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
8.3.2			Encourager les Associations des Parents d'Elève à participer financièrement à la promotion des activités culturelles	MESS, MENA, MCT	Disponibilité d'un plan de financement des activités culturelles	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OS8 : Définir les cadres de partenariat pour la mise en œuvre de la Stratégie								

8.4.1	Élaborer une stratégie de communication pour la mobilisation de tous les acteurs concernés par la valorisation des arts et de la culture dans les différents ordres d'enseignement	Une stratégie de communication visant à mobiliser tous les acteurs concernés par la valorisation des arts et de la culture dans les différents ordres d'enseignement existe	Identifier et définir les différents axes des stratégies de communication	MESS, MENA, MCT	Disponibilité d'un document de stratégie de communication	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
8.4.2			Définir le rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie de communication	MESS, MENA, MCT	Disponibilité d'un document qui définit le rôle des différents acteurs	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
8.4.3			Organiser des cadres de concertation périodiques avec les différents acteurs concernés	MESS, MENA, MCT	Existence d'un calendrier d'échange entre les différents acteurs	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OS9 : Former les enseignants et les responsables d'école en matière d'éducation culturelle et artistique								

9.1.1	Organiser des séminaires de formation des enseignants sur la didactique de l'éducation artistique et culturelle.	Des séminaires de formation des enseignants sur la didactique de l'éducation artistique et culturelle sont organisés	Définir les méthodes de l'enseignement artistiques et culturelles	Comité pédagogique de réflexion	Disponibilité du document de méthodes de l'enseignement artistique	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
9.1.2			Organiser des séminaires de formation sur la méthodologie d'enseigner les disciplines artistiques l'endroit	MESS, MENA, MCT	Existence d'un calendrier de formation	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OS9 : Former les enseignants et les responsables d'école en matière d'éducation culturelle et artistique								
9.2.1	Organiser des séminaires de sensibilisation des responsables des établissements sur les enjeux de l'éducation artistique et culturelle et le rôle de l'artiste dans la société	Des responsables d'établissements sont sensibilisés sur les enjeux de l'éducation artistique et culturelle et le rôle de l'artiste dans la société	Définir la stratégie de communication et sensibilisation des responsables d'éducation artistique et culturelle	MESS, MENA, MCT	Existence du document de communication et de sensibilisation	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
9.2.2			Organiser des campagnes de sensibilisation des responsables d'établissement l'éducation artistique et culturelle	MESS, MENA, MCT	Existence d'un calendrier de sensibilisation des responsables d'écoles	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OS10 : Constituer une masse critique de formateurs et de professionnels spécialisés dans l'enseignement artistique et culturel								
10.1.1	Organiser des sessions de formation	les professionnels des arts et de la culture identifiés pour intervenir dans les établissements sont formés en pédagogie .	Définir des modules de formation	Comité pédagogique	Existence de modules	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
10.1.2	pédagogique au profit des professionnels des arts et de la culture identifiés pour intervenir dans les établissements		Organiser des sessions de formations au profit des professionnels des arts et de la culture	MESS, MENA, MCT	TDR	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
10.1.3			Développer des partenariats entre écoles et artistes en vue de renforcer la continuité de leur participation aux activités culturelles	MESS, MENA, MCT	Existence de cadre de partenariat	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OS10 : Constituer une masse critique de formateurs et de professionnels spécialisés dans l'enseignement artistique et culturel								

10.2.1	Organiser la formation des formateurs identifiés pour intervenir dans l'enseignement artistique et culturel	Les formateurs identifiés pour intervenir dans l'enseignement artistique et culturel sont formés	Elaborer les TDR et identifier les lieux de formation	MESS, MENA, MCT	Existence de TDR Identification des lieux de formation	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
10.2.2			Identifier les formateurs	MESS, MENA, MCT	Existence d'une liste de formateurs	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
10.2.3			Organiser les ateliers de formation	MESS, MENA, MCT	Existence d'un calendrier de formation et TDR	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO

Code	Actions prioritaires	Résultats attendus	Activités	Structures Responsables	IOV	Risques majeurs	Sources de vérifications	Partenaires
OS10 : Constituer une masse critique de formateurs et de professionnels spécialisés dans l'enseignement artistique et culturel								
10.3.1	Accompagner les écoles normales dans la création de filières et la définition des programmes	Les écoles normales sont accompagnées dans la création des filières et la définition des programmes.	Mettre des experts à la disposition des écoles normales	MESS, MENA, MCT	Correspondances adressées aux écoles normales	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO
10.3.2			Organiser des rencontres d'évaluation avec les écoles normales	MESS, MENA, MCT	Correspondances adressés aux écoles normales	Contraintes financières	<i>Rapport d'activité</i>	MEF, UNESCO

b. Programmation financière

Code	Actions prioritaires	Activités	Structure responsable	Programmation physique			Programmation financière en million			Total 2014-16
				14	15	16	2014	2015	2016	
OS1 : Créer les conditions de la prise en compte des valeurs qui fondent l'identité culturelle et l'unité du pays.										
1.1.1	Identifier les valeurs de référence de l'identité culturelle burkinabè et les valeurs universelles partagées.	Recruter un cabinet pour la collecte d'informations relatives aux valeurs de référence de l'identité culturelle burkinabè et aux valeurs universelles partagées.	MESS, MCT, MENA	x	-	-	00	00	00	00
1.1.2		Collecter les informations relatives aux valeurs de référence de l'identité culturelle burkinabè et aux valeurs universelles partagées.	Cabinet	x	-	-	300	00	00	300
1.1.3		Etablir et transmettre un répertoire des expressions culturelles par région au comité national de suivi de la stratégie.	Cabinet	X	-	-	200	00	00	200
1.1.4		Organiser un atelier de validation des expressions à enseigner dans les établissements primaires et secondaires	MESS, MCT, MENA	x	-	-	100	00	00	100
1.2.1	Inclure dans les matières de base au primaire et au secondaire des enseignements puisant dans les valeurs culturelles burkinabè et dans les valeurs universelles partagées.	Mettre en place un comité de réflexion sur les valeurs de références culturelles burkinabè et les valeurs universelles partagées.	MESS, MCT, MENA	X	-	-	00	00	00	00
1.2.2		Elaborer de nouveaux programmes incluant les valeurs de références culturelles burkinabè et les valeurs universelles partagées.	MESS, MCT, MENA	x	-	-	100	00	00	100
1.2.3		Organiser un atelier de validation des travaux du comité.	MESS, MCT, MENA	x	-	-	100	00	00	100
1.2.4		Organiser des séminaires d'information et de formation à l'endroit des enseignants et professeurs pour une appropriation des nouveaux programmes	MESS, MCT, MENA	x	x	x	650	650	650	1950
1.2.5		Planifier des suivis pédagogiques dans établissements primaires et secondaires	MESS, MCT, MENA	-	x	x	00	130	130	260
1.3.1	Réviser les manuels scolaires dans	Mettre en place un comité de réflexion sur de nouveaux programmes incluant les valeurs de	MESS, MCT, MENA	-	x	-	00	00	00	00

	chacune des matières (géographie, histoire, science, littérature...) pour y inclure des références au contexte culturel burkinabé	références au contexte culturel burkinabè								
1.3.2		Inclure dans les manuels les valeurs de références au contexte culturel burkinabè	Comité de réflexion	-	X	-	00	50	00	50
1.3.3		Organiser un atelier de validation des travaux du comité	Comité de réflexion, MESS, MCT, MENA	-	x	-	00	50	00	50
1.3.4		Organiser des séminaires d'information et de formation à l'endroit des enseignants et professeurs pour une appropriation des nouveaux programmes	MESS, MCT, MENA	-	x	x	00	650	650	1300
1.3.5		Confectionner des guides pédagogiques pour les enseignants.	MESS, MCT, MENA	-	x	x	00	300	300	600
1.3.6		Editer les nouveaux manuels en 130 000 exemplaires	MESS, MCT, MENA	-	x	x	00	400	400	800
1.4.1	Créer les conditions normatives et juridiques pour favoriser l'émergence d'écoles spécialisées en arts.	Elaborer et adopter des textes portant modalités de création et de fonctionnement des écoles d'enseignement artistique et culturel.	MESS, MCT, MENA	-	x	-	00	5	00	5
1.4.2		Vulgariser les textes d'application	MESS, MCT, MENA	-	x	x	00	5	5	10
1.4.3		Organiser des sorties de suivi de l'application des textes	MESS, MCT, MENA	-	x	x	00	50	50	100
OS2 : Faire découvrir aux élèves et étudiants les expressions artistiques et culturelles, traditionnelles et modernes, de leur société qui va favoriser chez eux une meilleure connaissance et une prise de conscience des richesses de leur culture										
2.1.1	Associer les personnes ressources	Identifier les personnes ressources locales	MESS, MCT, MENA	x	-	-	13	00	00	13

2.1.2	locales à la valorisation des expressions artistiques et culturelles dans les ordres d'enseignement.	Impliquer les personnes ressources locales dans l'élaboration des programmes.	MESS, MCT, MENA	x	x	x	0.5	0.5	0.5	1.5
2.1.3		Impliquer les personnes ressources locales à l'organisation des activités artistiques et culturelles dans les établissements scolaires	MESS, MCT, MENA	x	x	x	130	130	130	390
2.2.1	Inventorier les pratiques artistiques en vue d'établir une liste dont les écoles pourront se servir selon leurs besoins	Mettre en place, dans chaque région, un comité chargé d'inventorier les pratiques artistiques	MESS, MCT, MENA	x	-	-	00	00	00	00
2.2.2		Inventorier les pratiques artistiques	Comité d'inventaire	X	-	-	130	00	00	130
2.2.3		Organiser des ateliers de validation des pratiques retenues pour être enseignées.	Comité d'inventaire, MESS, MCT, MENA	x	-	-	130	00	00	130
2.2.4		Vulgariser le rapport final des pratiques retenues	MESS, MCT, MENA	x	-	-	30	00	00	30
2.3.1	Organiser au profit des élèves et étudiants la découverte des pratiques culturelles et sociales, des faits historiques, des savoir- faire locaux, des lieux et des événements.	Créer des cadres de concertation entre acteurs culturels et enseignants en vue d'une valorisation des activités culturelles	MESS, MCT, MENA	-	x	x	-	65	65	130
2.3.2		Elaborer un programme annuel de sortie des élèves en tenant compte des périodes propices pour les visites.	MESS, MCT, MENA	-	x	-	00	00	00	00
2.3.3		Organiser des sorties de découverte en faveur des élèves et étudiants	MESS, MCT, MENA	-	x	x	00	195	195	390
OS3 : Définir les programmes de l'éducation artistique et culturelle avec les acteurs de l'éducation et de la culture										
3.1.1	Élaborer des programmes d'éducation artistique et	Mettre en place un comité chargé de l'élaboration des programmes spécifiques dans chaque ordre d'enseignement	MESS, MCT, MENA	-	x	-	00	00	00	00
3.1.2		Elaborer les programmes spécifiques dans chaque ordre d'enseignement	Comité d'élaboration	-	X	-	00	50	00	50

3.1.3	culturelle pour chaque ordre d'enseignement	Valider les différents programmes	MESS, MCT, MENA	-	x	-	00	650	00	650
3.1.4		Vulgariser les nouveaux programmes à travers l'organisation de cadres de concertation entre acteurs concernés	MESS, MCT, MENA	-	x	x	00	78	78	156
3.1.5		Assurer le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des nouveaux programmes	MESS, MCT, MENA	-	x	x	00	65	65	130
3.2.1	Inclure les modules artistiques et culturels dans l'évaluation des enseignements.	Mettre en place un comité de relecture du système d'évaluation des matières artistiques et culturelles	MESS, MCT, MENA	-	x	-	00	00	00	00
3.2.2		Relire le système d'évaluation des matières artistiques et culturelles	Comité de relecture	-	x	-	00	50	00	50
3.2.3		Organiser un atelier de validation des travaux de relecture du système évaluation	Comité de relecture, MESS, MCT, MENA	-	x	-	00	100	00	100
3.2.4		Vulgariser le système d'évaluation des matières artistique et culturelle à travers l'organisation de cadre de concertation entre acteurs concernés	MESS, MCT, MENA	-	X	X	00	130	130	260
3.3.1	Confectionner les manuels et outils liés à l'enseignement culturel et artistique et à leur évaluation.	Lancer un appel d'offre pour la confection de manuels et outils liés à l'enseignement culturel et artistique et à leur évaluation	MESS, MCT, MENA	-	x	-	00	5	00	5
3.3.2		Imprimer les manuels pédagogiques et les rendre disponibles	MESS, MCT, MENA	-	x	-	00	400	00	400
3.4.1	Évaluer les programmes de formation en éducation artistique et culturelle des institutions publiques et privées	Mettre en place un comité de réflexion sur la grille d'évaluation	MESS, MCT, MENA	-	x	-	00	00	00	00
3.4.2		Elaborer une grille d'évaluation des activités artistiques et culturelles.	Comité de réflexion	-	x	-	00	10	00	10
3.4.3		Organiser un atelier de validation de la nouvelle grille d'évaluation des activités artistiques et culturelles	Comité de réflexion, MESS, MCT, MENA	-	x	-	00	20	00	20
3.4.4		Vulgariser la nouvelle grille d'évaluation des activités artistiques et culturelles	MESS, MCT, MENA	-	X	-	00	130	130	260
3.4.5		Suivre la mise en œuvre effective de la nouvelle grille	MESS, MCT, MENA	-	X	X	00	65	65	130

OS 4 : Offrir aux élèves et étudiants des occasions d'expression artistique et culturelle dans un cadre formel										
4.1.1	Adopter les textes régissant le fonctionnement des activités culturelles et artistiques dans les établissements d'enseignement	Mettre en place un comité pour l'élaboration des textes réglementaires.	Comité de réflexion	-	x	-	00	00	-	00
4.1.2		Elaborer les textes réglementaires	MESS, MCT, MENA	-	x	-	00	5	-	5
4.1.3		Soumettre pour adoption les textes réglementaires en Conseil des Ministres.	MESS, MCT, MENA	-	x	-	00	00	-	00
4.1.4		Vulgariser des textes réglementaires sur les activités artistiques et culturelles	MESS, MCT, MENA		x	x	00	65	65	130
4.2.1	Mettre en place les structures chargées de la gestion des activités culturelles et artistiques dans les établissements	Définir les attributions des organes de gestion	MESS, MCT, MENA	x	-	-	00	00	00	00
4.2.2		Mettre en place des structures de gestion des activités artistiques et culturelles	MESS, MCT, MENA	x	-	-	00	00	00	00
4.2.3		Doter l'instance de moyen de fonctionnement	MESS, MCT, MENA	x	x	x	130	130	130	390
4.3.1	Mettre en œuvre le programme d'activités culturelles des établissements	Etablir le calendrier annuel des manifestations culturelles dans les établissements	MESS, MCT, MENA	x	x	x	00	00	00	00
4.3.2		Doter les écoles et lycées de moyens matériels et financiers pour l'organisation des activités culturelles	MESS, MCT, MENA	x	x	x	650	650	650	1 950
4.3.3		Organiser une compétition culturelle et artistique dans chaque région pour déceler de nouveaux talents	MESS, MCT, MENA	-	-	x	00	00	130	130
OS5 : Mettre en œuvre les dispositions de la <i>Loi d'orientation de l'éducation</i> et les recommandations de la <i>Politique nationale de la culture</i> relatives à l'EAC										

5.1.1	Élaborer les textes d'application de la Loi d'orientation de l'éducation et de la Politique Nationale de la Culture, relatifs à l'éducation artistique et culturelle.	Mettre en place un comité pour la relecture des textes d'application de la loi	MESS, MCT, MENA	x	-	-	00	00	00	00
5.1.2		Relire les textes d'application de la loi	MESS, MCT, MENA	x	-	-	5	00	00	5
5.1.3		Vulgariser les textes d'application		X	-	-	25	00	00	25
5.2.1	Organiser des activités d'appropriation des dispositions et des textes d'application de la <i>Loi d'orientation de l'éducation</i> et de la <i>Politique nationale de la Culture</i> relatifs à l'éducation artistique et culturelle	Organiser des séminaires d'information à l'endroit des acteurs de l'éducation artistique et culturelle	MESS, MCT, MENA	x	-	-	195	-	-	195
5.2.2		Assurer le suivi de la mise en œuvre de ces textes	MESS, MCT, MENA	-	x	x	-	65	65	130
5.3.1	Vulgariser la <i>Stratégie de valorisation des arts et de la culture dans le système éducatif burkinabè</i> auprès des	Mettre en place un comité chargé de l'élaboration de la stratégie de communication	Comité de réflexion	X	-	-	00	00	00	00
5.3.2		Elaborer les stratégies de communication en collaboration avec les partenaires	MESS, MCT, MENA	x	-	-	25	-	-	25
5.3.3		Mettre en œuvre les stratégies de communication	MESS, MCT, MENA	x	x	x	650	650	650	1 950

5.3.4	acteurs concernés (Conseil supérieur de l'éducation, collectivités territoriales, OSC, partenaires et départements ministériels concernés, etc.) et de la population.	Organiser dans chaque région des ateliers d'information sur la stratégie	MESS, MCT, MENA	x	x	x	195	195	195	585
-------	---	--	-----------------	---	---	---	-----	-----	-----	-----

OS6 : Établir une complémentarité d'action entre institutions publiques et privées de formation en éducation artistique et culturelle pour l'harmonisation de leur fonctionnement

6.1.1	Cartographier les institutions publiques et privées de formation en éducation artistique et culturelle	Créer un comité chargé de la cartographie	MESS, MCT, MENA	x	-	-	00	00	00	
6.1.2		Cartographier les institutions publiques et privées de formation en éducation artistique et culturelle	MESS, MCT, MENA	x	-	-	75	-	-	75
6.1.3		Organiser un atelier pour la validation des travaux du comité	MESS, MCT, MENA	x	-	-	50	-	-	50
6.2.1	Mettre en réseau les institutions de formation artistique et culturelle	Créer des cadres de concertations périodiques entre les institutions de formation dans chaque région	MESS, MCT, MENA	x	-	-	26	00	00	26
6.2.2		Mettre en réseaux les cadres de concertations régionales	MESS, MCT, MENA	x	x	x	5	5	5	15

6.2.3		Renforcer les échanges d'expérience et de partenariat entre les membres du réseau	Cadres régionaux, MESS, MCT, MENA	-	X	X	00	65	65	130
OS7 : Mettre en place les instances et organes de coordination, d'exécution et de contrôle de la Stratégie										
7.1.1	Élaborer les textes qui créent les structures et définissent leurs missions et fonctionnement	Mettre en place un comité d'élaboration des textes	MESS, MCT, MENA	X	-	-	00	00	00	00
7.1.2		Elaborer les textes créant les structures et définissant leurs missions et fonctionnement	Comité d'élaboration	X	-	-	2	-	-	2
7.1.3		Soumettre au Conseil des Ministres pour adoption	MESS, MCT, MENA	X	-	-	5	-	-	5
7.1.4		Mettre à la disposition des nouvelles structures les moyens matériels et financiers	MESS, MCT, MENA	-	x	x	-	25	25	50
7.2.1	Procéder à la création de structures de coordination, de gestion et de contrôle de l'éducation artistique et culturelle	Créer dans chaque région un service de gestion, de coordination et de contrôle des activités culturelles et artistiques	MESS, MCT, MENA	x	-	-	26	00	00	26
7.2.2		Doter ces services de moyens humain, matériel et financier pour accomplir leur mission	MESS, MCT, MENA	x	x	x	130	130	130	390
OS8 : Définir les cadres de partenariat pour la mise en œuvre de la Stratégie										
8.1.1	Mettre en place des cadres de concertation entre les partenaires techniques et financiers, les parents d'élèves, les	Créer des cadres de concertation entre partenaires techniques et financiers, les parents d'élèves, les collectivités locales, les ONG et OSC, les promoteurs privés, les organisations professionnelles et les artistes.	MESS, MCT, MENA	x	-	-	2	-	-	2

8.1.2	collectivités territoriales, les ONG et OSC, les promoteurs privés, les organisations professionnelles des enseignants et les artistes.	Programmer des cadres de concertations entre les partenaires et le comité national de suivi de la Stratégie	MESS, MCT, MENA	-	x	x	-	25	25	50
8.2.1	Encourager les écoles à établir des relations formelles et continues avec des intervenants culturels locaux.	Identifier les intervenants locaux	MESS, MCT, MENA	x	-	-	13			
8.2.2		Définir les domaines d'intervention des intervenants locaux	MESS, MCT, MENA	x	x	x	00	00	00	00
8.2.3		Identifier les périodes d'intervention des acteurs locaux	MESS, MCT, MENA	x	x	x	00	00	00	00
8.3.1	Conforter la participation des parents aux activités artistiques et culturelles à l'école.	Impliquer les associations des parents d'élèves dans la mise en œuvre et dans la définition des activités d'éducation artistique et culturelle	MESS, MCT, MENA	x	x	x	26	26	26	72
8.3.2		Encourager les Associations des Parents d'Elève à participer financièrement à la promotion des activités culturelles	MESS, MCT, MENA	x	x	x	13	13	13	39
8.4.1	Élaborer une stratégie de communication pour la mobilisation de tous les acteurs concernés par la valorisation des arts et de la culture dans les différents ordres d'enseignement	Identifier et définir les différents axes des stratégies de communication	MESS, MCT, MENA	x	-	-	65	-	-	65
8.4.2		Définir le rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie de communication	MESS, MCT, MENA	x	-	-	65	-	-	65
8.4.3		Organiser des cadres de concertation périodiques avec les différents acteurs concernés		x	x	x	195	195	195	585

OS9 : Former les enseignants et les responsables d'école en matière d'éducation culturelle et artistique											
9.1.1	Organiser des séminaires de formation des enseignants sur la didactique de l'éducation artistique et culturelle.	Définir les méthodes de l'enseignement artistique et culturel	MESS, MCT, MENA	x	-	-	15	00	00	15	
9.1.2		Organiser des séminaires de formation sur la méthodologie d'enseigner les disciplines artistiques	MESS, MCT, MENA	x	x	x	195	195	195	585	
9.2.1	Organiser des séminaires de sensibilisation des responsables des établissements sur les enjeux de l'éducation artistique et culturelle et le rôle de l'artiste dans la société	Définir la stratégie de communication et de sensibilisation des responsables d'éducation artistique et culturelle	MESS, MCT, MENA	-	x	-	-	10	-	10	
9.2.2		Organiser des campagnes de sensibilisation des responsables d'établissement l'éducation artistique et culturelle	MESS, MCT, MENA	-	x	x	-	130	130	260	
OS10 : Constituer une masse critique de formateurs et de professionnels spécialisés dans l'enseignement artistique et culturel											
10.1.1	Organiser des sessions de formation pédagogique au profit des professionnels des	Définir des modules de formation	MESS, MCT, MENA	x	-	-	45	-	-	45	
10.1.2		Organiser des sessions de formations au profit des professionnels des arts et de la culture	MESS, MCT, MENA	x	x	x	650	650	650	1 950	

10.1.3	arts et de la culture identifiés pour intervenir dans les établissements	Développer des partenariats entre écoles et artistes en vue de renforcer la continuité de leur participation aux activités culturelles	MESS, MCT, MENA	x	x	x	65	65	65	195
10.2.1	Organiser la formation des formateurs identifiés pour intervenir dans l'enseignement artistique et culturel	Elaborer les TDR et identifier les lieux de formation	MESS, MCT, MENA	x	-	-	00	00	00	00
10.2.2		Identifier les formateurs	MESS, MCT, MENA	x	x	x	13	13	13	39
10.2.3		Organiser les ateliers de formation	MESS, MCT, MENA	x	x	x	195	195	195	585
10.3.1	Accompagner les écoles normales dans la création de filières et la définition des programmes	Mettre des experts à la disposition des écoles normales	MESS, MCT, MENA	-	-	x	-	-	100	100
10.3.2		Organiser des rencontres d'évaluation avec les écoles normales	MESS, MCT, MENA	-	x	x	-	65	65	130